

Les Amis des Monastères

N° 183 - JUILLET 2015 - TRIMESTRIEL - 5 €



Frères prêcheurs aujourd'hui

FERMETURE ANNUELLE

Les services de la Fondation seront fermés les trois dernières semaines d'août.

En cas d'urgence, vous pouvez adresser un mail à la directrice, Madame Tantardini :
fdm@fondationdesmonasteres.org

Bon été à tous !

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

- Publication trimestrielle présentant :
- un éditorial de spiritualité ;
 - des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
 - des chroniques fiscales et juridiques ;
 - des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« **Fondation des Monastères** »

14 rue Brunel

75017 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

**E-mail: fdm@fondationdesmonasteres.org
www.fondationdesmonasteres.org**

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© Province de Toulouse

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 15-355 - Juillet 2015

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

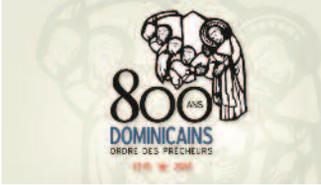
N° 183 – Juillet 2015

Frères prêcheurs aujourd'hui

Éditorial : lumière toujours vive de l'Ordre dominicain <i>par Pierre Avignon</i>	4
1. 800 ans de vie dominicaine en France <i>par Frère Augustin Laffay</i>	6
2. Les activités des frères de la Province de Toulouse <i>extrait du site de la Province de Toulouse</i>	9
3. L'Évangile, lumière de l'intelligence et règle de vie <i>par Frère Éric Terrassier</i>	13
4. La culture... des livres <i>par Frère René Quan</i>	16
5. Prêcher et aumônier de prison <i>par Frère Jean-Marie Zanga</i>	18
6. Prêcher de la Miséricorde, sur les pas de l'apôtre des apôtres <i>par Frère Olivier-Marie Corre</i>	20
7. Prêcher à la source de l'évangélisation <i>par Frère Laurent Tarel</i>	22
8. Simple et profond, le Rosaire <i>par Frère Olivier de Saint-Martin</i>	24
Chronique juridique : <i>Le crowdfunding : une nouvelle source de financement pour les communautés ?</i>	26
Vie de la Fondation : <i>I - Extraits du procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2015</i>	32
<i>II - In Memoriam</i>	52
Notes de lecture	53
Annonces	63
Abonnez-vous	64

ÉDITORIAL

LUMIÈRE TOUJOURS VIVE DE L'ORDRE DOMINICAIN



Ce beau numéro sur la vie des dominicains en France vient d'une certaine manière parachever la présentation que notre Fondation a faite de la grande famille dominicaine dans deux numéros précédents de sa revue.

Ce fut d'abord en octobre 2004 une publication sur l'Ordre de saint Dominique dans sa dimension historique profondément enracinée dans le Languedoc et dans son extension à travers le monde. Ce fut ensuite le riche numéro d'octobre 2011 consacré aux moniales dominicaines avec la première implantation de l'Ordre - qui fut un monastère de femmes, faut-il le souligner - fondée par saint Dominique à Prouilhe en 1207.

Dans cette ligne, la présente livraison a été conçue et réalisée sous l'égide de la Province de Toulouse, à l'occasion des 800 ans de l'installation de saint Dominique et d'une poignée de frères à Toulouse le 25 avril 1215. Elle montre d'une manière très vivante comment la spiritualité dominicaine fondée sur la devise *Contemplare et aliis tradere* trouve à se déployer aujourd'hui dans les multiples aspects de la vie et de l'activité des frères : l'enseignement bien sûr, la rencontre des plus fragiles, le dialogue avec les cultures et la prédication sous toutes ses formes notamment par l'art, les nouveaux médias, sans oublier le Rosaire, source de fécondité toujours nouvelle.

Telle est l'originalité des frères prêcheurs membres d'un ordre à la fois apostolique et contemplatif que nous sommes heureux d'honorer en citant cet extrait d'une retraite prêchée en 1983 par Mgr Pierre Claverie, dominicain et évêque d'Oran de 1981 à 1996 : « Etre apostolique, ce n'est donc pas agir, faire, par opposition à ceux qui ne feraient rien, puisque tout le monde fait quelque chose, agit de quelque manière, chacun à sa mesure, chacun selon sa vocation. Notre mesure n'est pas l'action, notre mesure est la solidité de notre relation au Christ qui envoie, par l'Église, pour le renouvellement du monde. Voilà notre mesure : notre docilité à l'action de l'Esprit. Et ce qui va qualifier notre vocation apostolique, ce ne sont pas les grandes œuvres que nous traçons, c'est la qualité de notre être intérieur... ».

Pierre Avignon

« Laissez-vous emporter par son élan, cette force invincible qui le propulse au-delà de lui-même.

Et nul ne sait ni d'où il vient ni où il va.

Regardez son grand corps en mouvement, poussé vers l'avant, son corps de porte-voix.

Il existe terriblement sans imposer sa lourde personne.

Il est toute humilité.

Force et fragilité se conjuguent en cette silhouette à la puissance maladroite, emportée, déportée. Majesté du pauvre.

C'est Dominique, l'homme de Dieu.

La bouche ouverte en un cri, tout rond, presque étonné, les yeux levés vers le ciel, c'est lui, Dominique.

Le pied levé, il va et avec lui l'humanité souffrante et désirante depuis des siècles.

S'il vous bouleverse, c'est qu'il est bouleversé ; s'il vous attire, c'est qu'il est attiré ; s'il vous inspire, c'est qu'il est inspiré.

Il n'a rien à dire que ce que Dieu dit en lui, rien si ce n'est la parole que Dieu prononce en sa chair, il n'a rien à dire de lui-même.

Quand Dieu le dit, il dit Dieu.

Dieu en l'humanité qui pleure et qui crie et qui marche, depuis des siècles.

C'est Dominique. »

Sœur Pascale Dominique, o.p., Chalais



Saint Dominique

« Allons de l'avant

et pensons à notre Sauveur. »

© sœur Marie Bouvet, o.p. (Dax)

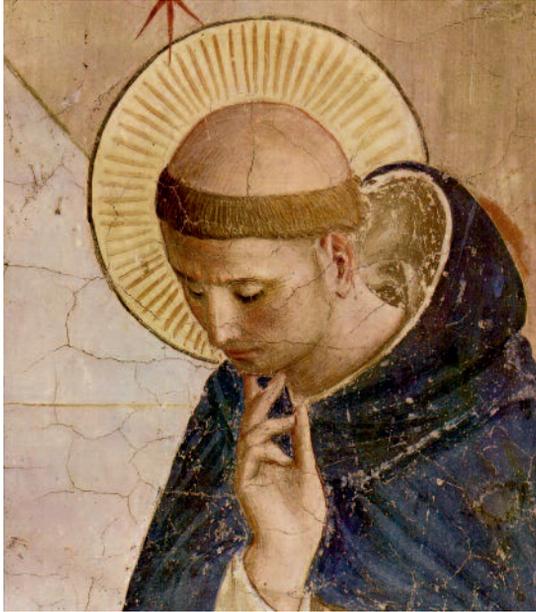
Bronze 1,15m - Photo Didier Chambon



© sœur Marie Bouvet, o.p. (Dax)

Photo Didier Chambon

1- 800 ANS DE VIE DOMINICAINE EN FRANCE



Saint Dominique - Fra Angelico - San Marco, Florence.

Lors d'un colloque à la Sorbonne, organisé en l'an 2000, le philosophe Rémi Brague avait intitulé sa contribution : « 2000 ans après quoi ? » La question peut être reprise par les dominicains français. Qu'est-ce qui justifie pour eux la célébration d'un jubilé dès le mois de mai 2015 avec de nombreux prolongements durant deux ans ? « 800 ans après quoi ? »

Les dominicains ont célébré le 25 avril 2015 l'installation de Dominique de Caleruega et d'une poignée de compagnons à Toulouse, dans la Maison dite de Pierre Seilhan, il y a exactement 800 ans, jour pour jour.

Plus de dix ans après avoir découvert l'Occitanie, Dominique voyait son propos apostolique prendre chair en une première communauté toulousaine. Il avait été ému par la situation religieuse du Languedoc,

il avait accepté les interpellations de ceux que l'on appelle aujourd'hui « cathares », il leur avait opposé des arguments de raison et manifesté son désir de prêcher l'Évangile de Jésus-Christ de manière pacifique. Malgré la croisade des Albigeois et la terrible guerre civile qui s'ensuivit, un groupe de femmes, entre autres, l'avait entendu et avait jeté les bases de la vie monastique dominicaine à Prouilhe, au pied de la colline de Fanjeaux (Aude). En s'appuyant sur leur prière, Dominique donnait naissance à une nouvelle famille religieuse, dès 1206.



*Messe du jubilé. Église des Jacobins, Toulouse, mai 2015.
© Province de Toulouse.*

En s'installant à Toulouse, il plaçait l'action des frères au cœur des villes et du monde universitaire.

La famille dominicaine n'a pas vocation à jouer les gardiens de musée, aussi beau soit le musée. Mais la fécondité de notre vie n'est pas étrangère à la manière dont nous appréhendons notre histoire. Nos 800 ans peuvent et doivent être regardés comme le déploiement dans le temps de la grâce de prédication et de fondation dont a bénéficié Dominique. L'Ordre des Prêcheurs – au sein de l'Église – est comme un organisme vivant qui sans cesse s'agrège de nouveaux membres et leur transmet un patrimoine génétique d'une richesse inouïe : une forme de

vie commune, une forme de prière (commune et personnelle), une manière d'étudier, tout cela au service exclusif de la prédication du Verbe de Dieu.

Il ne tient qu'à nous de le saisir pour le faire fructifier.

*Fr. Augustin Laffay, o.p.
couvent de Toulouse*



*Messe du jubilé. Église des Jacobins, Toulouse, mai 2015.
© Province de Toulouse.*

2 - LES ACTIVITÉS DES FRÈRES DE LA PROVINCE DE TOULOUSE



Devise de l'Ordre : louer, bénir, prêcher

Les activités des frères dominicains sont très diversifiées. **Quelques grandes catégories d'activités peuvent être dégagées :**

- L'enseignement : formation de laïcs et de futurs prêtres ; cours de philosophie, de théologie, de spiritualité, d'histoire. La tâche éducative intellectuelle et spirituelle est assumée depuis la recherche et l'étude jusqu'à l'enseignement et la prédication, en collèges, à l'université, dans les facultés de théologie, dans les centres de formation des couvents, sur internet à distance (domuni.org) et dans toutes les activités ecclésiales des frères (catéchèse, aumôneries, célébrations liturgiques, pèlerinages, équipes de réflexion, retraites, accompagnement, etc.)



Pèlerinage en Auvergne avec les 18-30 ans - 2015

- La rencontre et le service auprès des plus fragiles de nos sociétés : les personnes en prison, malades, étrangères, marginalisées, sans domicile, isolées, etc.
- Le dialogue avec et entre les traditions, les cultures, les sciences et les générations : chaque couvent organise des cycles de conférences avec de grandes figures contemporaines.
- La prédication par les arts : musique, chant, peinture, sculpture, etc.
- Le développement de l'utilisation des médias pour la prédication : édition, revues, presse, radio, télévision, multimédia, internet...
- Le service de l'Église et les activités culturelles.

La présence à la jeunesse



Une forte présence des frères est à noter dans le monde de la jeunesse. De nombreux frères sont aumôniers dans l'enseignement privé et touchent ainsi des milliers de jeunes. Plusieurs assurent le suivi de groupes scouts locaux et deux sont aumôniers nationaux (Scouts d'Europe avec 30 000 membres, Scouts de France avec 60 000 membres). Des camps ont lieu chaque été, des écoles de prières sont organisées pour les enfants, des soirées de formation... Chaque couvent anime en outre un foyer de dix à plus d'une centaine d'étudiants (Toulouse). La Province des dominicains de Toulouse possède et anime un lycée d'excellence à Marseille, le lycée Lacordaire, qui réunit plus de 1 500 élèves et obtient chaque année 100 % de réussite au bac.



Les activités éditoriales

Outre les publications individuelles des frères, les dominicains animent plusieurs revues (*revue thomiste*, *revue du Rosaire*, *bulletin du Rosaire*, *Amitiés dominicaines*, *feuilleton des Équipes*, etc.) ainsi que deux maisons d'édition. Le public touché par ces différents médias excède plusieurs dizaines de milliers de personnes.

L'animation de mouvements spirituels

La Province est à l'origine du plus important pèlerinage à Lourdes et en héberge le siège : le pèlerinage du Rosaire qui vient de fêter son centenaire et amène chaque année plus de 20 000 pèlerins, 2 000 malades et 2 000 jeunes la première semaine d'octobre. Elle créa en 1954 également les Équipes du Rosaire qui réunissent en France près de 90 000 membres et constituent le mouvement d'apostolat de laïcs le plus nombreux.

Ouverture à l'international

Présents en Haïti depuis 1958, les frères ont servi et servent encore de relais dans les phases dramatiques que traverse ce pays. Des frères haïtiens contribuent au développement de l'apostolat en Haïti.

Depuis cinq ans, la Province de Toulouse assure dans ses couvents la formation des jeunes frères dominicains de République Tchèque. Enfin, des frères de la Province sont en mission à l'étranger : Jérusalem, Russie, Italie, Pérou, etc.

Sources : www.dominicains.com
site de la Province de Toulouse

Ndlr : en France, l'Ordre des Prêcheurs s'organise de nos jours en deux Provinces, celle de Toulouse et celle de France.

La Province de Toulouse regroupe les couvents de Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Nice, la Sainte-Baume et également Haïti et La Réunion. Celle de France couvre (depuis la fusion en 1998 des Provinces de Lyon et de France) les deux tiers nord de la France (environ de Lille à Lyon) et compte les couvents de Clermont-Ferrand, La Tourette (69), Lille, Lyon, Nancy, Paris - deux couvents -, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Tours. Lui sont aussi confiés un certain nombre de territoires, des *vicariats*, dont le trop petit nombre de frères ne permet pas encore un gouvernement autonome : la Dacie (Scandinavie), le Monde arabe (Algérie, Égypte, Irak), l'Afrique équatoriale (Cameroun, République centrafricaine, Congo) et les Pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie).

Pour connaître en détails les activités des dominicains de la Province de France, on pourra avantageusement consulter leur site : www.dominicains.fr

Les trois photos de cet article sont extraites du site praedicatio.dominicains.com qui présente les activités offertes par la Province de Toulouse aux jeunes de 18 à 30 ans.

3 - L'ÉVANGILE, LUMIÈRE DE L'INTELLIGENCE ET RÈGLE DE VIE

J'ai 37 ans et suis, depuis cinq ans, aumônier d'étudiants (nommé par l'évêque) à Montpellier, comme beaucoup de frères de mon couvent avant moi. Je suis responsable des trois aumôneries du centre-ville (grandes écoles, faculté de Droit et de Science politique, classes préparatoires aux grandes écoles), qui sont distinctes. Chacune a sa culture et son rythme, que j'essaie d'honorer et de prendre en compte, alors que, dans l'Église, la tendance est plutôt au regroupement.



*Aumônerie des étudiants en droit et en science politique. Montpellier, juin 2012.
© aumônerie des étudiants Montpellier*

Les étudiants sont très divers (âge, maturité, pays ou région d'origine, style, sensibilité, attentes, engagements, options politiques) et contenter tout le monde n'est pas aisé. Ils ont en commun de ne pas être très nuancés dans l'expression de leurs opinions et d'être peu disponibles. Alors que beaucoup d'entre eux donnent l'impression de se contenter de la messe dominicale, des JMJ ou des rassemblements type Ecclesia Campus, je m'efforce de les aider à devenir des chrétiens « complets » (à la fois prêtres, prophètes et rois), fidèles et constants.



Étudiants de Montpellier avec leur aumônier - Rencontres nationales de « Chrétiens en grande école », Paris 2014. © aumônerie des étudiants Montpellier

Les soirées sont très classiques : Eucharistie, suivie du repas partagé, puis du thème (enseignement, témoignage, débat ou partage). Peut-être parce que je suis dominicain, je souhaite aider les étudiants à dépasser la foi du charbonnier et mets l'accent sur l'intelligence de la foi, afin qu'ils puissent rendre compte, auprès d'autres étudiants, de l'espérance qui est en eux. Les aumôneries d'étudiants sont le service public de l'Église en milieu étudiant. Leur spécificité (par rapport à d'autres groupes chrétiens pour étudiants) est sans doute de faire découvrir l'Église (dans sa diversité) et la vie en Église. Car l'Église ne se réduit pas

à son mouvement scout, son groupe de prière, sa paroisse, son aumônerie, sa communauté nouvelle, etc.

Alors que la génération Y attache beaucoup d'importance à l'amitié et « marche à l'affectif », le religieux vivant en communauté rappelle aux étudiants qui ne se sont pas choisis l'exigence de fraternité ; il les encourage à être plus objectifs, à dialoguer et à avoir de l'estime pour des frères baptisés qui ne vivent pas leur foi comme eux. Tout un travail de communion.



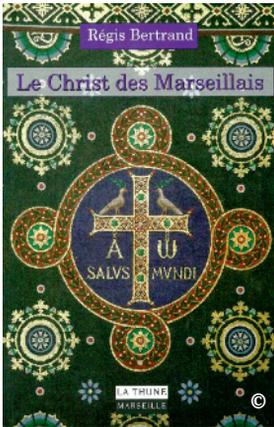
*WE commun aux aumôneries des écoles d'agriculture et d'agronomie, Grignon mars 2015.
© aumônerie des étudiants Montpellier*

*Fr. Éric Terrassier, o.p.
couvent de Montpellier
montpellier.dominicains.com*

4 - LA CULTURE ... DES LIVRES

Fondée il y a plus de quinze ans à Marseille, à l'initiative de fr. René, o.p., passionné du livre, « La Thune », petite structure éditoriale, a publié plus d'une cinquantaine de livres.

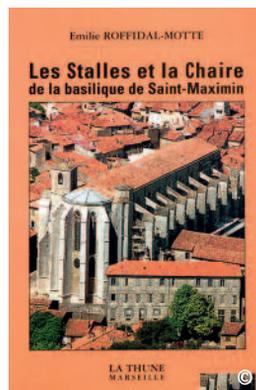
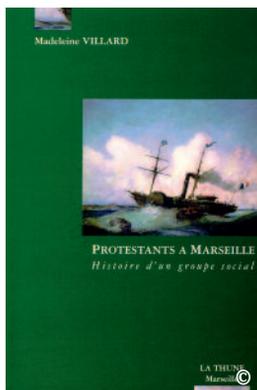
Son nom évoque non pas tant l'argent que l'idée d'aumône, en référence à son sens historique du XVII^e, (la « thune » valant ce qu'on donnait à un mendiant), ce qui sied à un Ordre de mendiants mais correspond aussi au service que cette maison d'édition souhaite rendre à la culture de son époque. Elle s'efforce de publier des ouvrages de culture générale intéressant Marseille et sa région, essentiellement historiques, ou encore des livres ayant comme auteur des dominicains.



© éd. La Thune

Dans la première catégorie, on peut relever les nombreux titres du professeur Régis Bertrand, de l'Académie de Marseille, *Les compagnies de pénitents de Marseille, Félibrige et religions, le Christ des Marseillais, Mort et Mémoire, Joseph Pougnet, prêtre-architecte*, ceux de Félix Reynaud sur les ex-voto de Notre-Dame-de-la-Garde en trois tomes ou de Louis Stoff à propos d'Arles au Moyen Âge.

Pour les auteurs dominicains, on peut citer de Jean-Luc Vesco *Psaumes : cris d'hommes et voix de Dieu*, les prédications et souvenirs de Michel Van Aerde, les *Brèves leçons de vie chrétienne* de Jean-Gabriel Ranquet, des critiques de cinéma de Guy-Thomas Bedouelle, les témoignages des PP. Audrin et Barruel sur leurs missions au Brésil et à eux deux, sur un siècle et enfin, les ouvrages de sœur Marie-Ancilla *Saint Jean Cassien. Sa doctrine spirituelle* (2002), *Aux Origines de l'Ordre des Prêcheurs : une mystique* (2004) ou *Foi et guérison* (2008). Sont en préparation pour 2015, un travail de Jean-Marie Mérigoux sur les chrétiens du Proche-Orient et un ouvrage collectif sur Marseille et les dominicains.



© éd. La Thune

Gérée bénévolement par un frère, cette SARL publie en moyenne trois livres par an, si ses finances le permettent ; le but recherché n'est pas de faire des bénéfices mais de maintenir une certaine mémoire du livre, un attachement à la culture locale et au patrimoine historique, d'œuvrer à la permanence de la culture religieuse dans la vie publique, sociale et citoyenne.

Pour avoir toujours été imprégné, imbibé sinon intoxiqué par le milieu et le médium du livre, je ne reste pas sans m'interroger sur l'avenir du livre : le réseau des librairies traditionnelles s'étiole ; la lecture publique perd ses lecteurs sans en gagner de nouveaux ; nos bibliothèques conventuelles sont des cimetières de peaux mortes peu fréquentés et leur gestion est plus qu'onéreuse ; les gens préfèrent voyager, passer de bons week-ends et s'intéressent moins à la lecture, au livre et à son monde. On n'arrête pas de prophétiser la mort du livre traditionnel au profit du livre numérique. Sans verser dans un pessimisme de mauvais aloi ou dans un optimisme béat, je reste convaincu que le support du livre constitue un rouage essentiel d'une culture humaine, humaniste digne de ce nom avec le recul qu'il impose, l'effort intellectuel qu'il demande et les joies célestes qu'il procure et qu'un frère prêcheur doit toujours y prêter attention ou militer pour sa défense.

En foi de quoi, je sème et persiste, après plus de 35 ans dans l'Ordre !



Fr. René Quan, o.p.
couvent de Marseille
www.la-thune.com

5 - PRÊCHEUR ET AUMÔNIER DE PRISON

« Qu'est-ce que vous allez faire en prison ? » Il n'est pas rare que la question me soit posée, d'ailleurs assortie d'un verdict sans appel : « Ces gens-là, il n'y a rien à en tirer. Ils n'ont que ce qu'ils méritent. »

Il n'empêche : c'est pour moi un grand bonheur d'aller à la rencontre des personnes détenues. Une chance aussi de faire un bout de chemin avec des hommes et des femmes que je n'aurais pas forcément connus en d'autres circonstances. À bien des égards, la prison est une véritable cour des miracles où se côtoient des jeunes des quartiers, des récidivistes et des personnes qui n'auraient jamais imaginé se retrouver un jour derrière les barreaux, des gens instruits et d'autres qui ne savent ni lire ni écrire, des malades, des étrangers, des sans-papiers... C'est là une formidable école d'humanité qu'un dominicain ne saurait négliger.

Dès ses premiers pas en prison, un défi de taille ne tarde pas à guetter celui-ci : il s'agit en effet pour lui moins d'abord de parler que d'écouter ! Même à plusieurs en cellule, chacun est renvoyé à lui-même, à ses blessures, à ses échecs, à sa culpabilité... Plus loin que les apparences qu'il faut sauver à tout prix pour se faire respecter quand on est détenu, il arrive qu'une parole se libère. Jusque-là enfouies, des questions se font jour, y compris sur Dieu. Il faut être prêt à les accueillir, comme elles viennent, le plus souvent à l'improviste.

Avec le temps, il m'a été donné de glaner quelques perles. Par exemple : « Quand on fait la vérité, on est déjà sauvé ! » Ou encore, de la part d'un jeune qui ouvrait la bible pour la première fois : « J'étais aveugle, maintenant je vois ! » « J'ai besoin de sagesse », a pu s'avouer un autre. Je ne saurais oublier le cri du cœur d'un jeune qui avait passé de longues années dans la rue : « Jésus, j'l'ai dans la peau ! » Ni les propos de cet ancien délinquant, le jour de son procès : « Monsieur le Président, vous pouvez me condamner, maintenant que je crois, je suis libre. »

Ce sont là des paroles qui ne trompent pas. Du coup, avec des personnes d'autant plus à vif qu'elles sont enfermées, pas question de se payer de mots ! Je mesure davantage auprès d'elles le poids des mots, le prix d'un silence. La prédication ne peut que s'en ressentir...



Dans leur extrême diversité, il va de soi que ces visages habitent ma prière. De saint Dominique, ne dit-on pas précisément qu'il portait les malheurs des pauvres et des pécheurs dans le sanctuaire intime de sa compassion ? Pour eux, il intercédait sans relâche.

Dominicain en prison, je ne le suis pas sans l'équipe d'aumônerie dont je fais partie. Pas davantage sans les frères de ma communauté, à commencer par le fr. Jean Lesparre, aumônier comme moi à la maison d'arrêt de Nice. Il n'est certes pas banal pour des frères aussi différents l'un de l'autre d'œuvrer ensemble. Mais nul ne s'en plaint parmi ceux que nous visitons, bien au contraire !

Qu'en sera-t-il d'eux, une fois sortis ? Car la sortie ne fait pas tout, au point que certains la redoutent. « En prison, je l'étais déjà dehors », reconnaissent les plus lucides, conscients des multiples tentations qui les attendent à l'extérieur. Terrible aveu qui en définitive n'épargne personne ! Sans compter que les appuis nécessaires pour rebondir font parfois cruellement défaut.



En plein XIX^e siècle, un frère dominicain récemment béatifié affirmait qu'en prison, il avait vu des merveilles. Le P. Lataste n'était pas naïf. Il savait à qui il avait affaire ! Par obéissance à son prieur, il s'était rendu à la maison de force de Cadillac, en Gironde, pour y prêcher une retraite aux femmes détenues : il en était revenu transformé. Aujourd'hui, des hommes et des femmes incarcérés s'ouvrent pareillement à une parole dont l'écho ne leur parvenait plus. Une parole qu'ils avaient oubliée ou qu'ils ignoraient. À qui veut bien les entendre, eux aussi ont beaucoup à dire.

*Fr. Jean-Marie Zanga, o.p.
couvent de Nice*

6. PRÊCHEUR DE LA MISÉRICORDE, SUR LES PAS DE L'APÔTRE DES APÔTRES...

Dès les premiers siècles chrétiens, se développe un pèlerinage à la grotte de la Sainte-Baume auprès de sainte Marie-Madeleine. Depuis saint Grégoire le Grand (VI^e siècle), les docteurs et pères de l'Église voient une seule et même femme dans la pécheresse pardonnée et dans Marie de Béthanie, Marie-Madeleine. Au matin de Pâques, c'est elle qui reconnaît le Christ dans le jardinier. Il lui demande d'annoncer à ses apôtres qu'il est ressuscité, ce qui vaut à sainte Marie-Madeleine le titre d'apôtre des apôtres.

Selon la légende, peu de temps après, Marie-Madeleine embarque avec son frère Lazare et sa soeur Marthe pour l'occident. Elle arrive aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Elle accompagne Lazare à Marseille et continue son chemin pour venir s'établir à la Sainte-Baume et y passer les trente dernières années de sa vie. Elle offre toute sa vie en pénitence pour la conversion des pécheurs.

Quelle est la prédication à la Sainte-Baume ? Qu'a-t-elle à dire à notre temps ? Elle est liée profondément à la sainte qui habita ses murs. Il faut donc pour comprendre ce que les pèlerins viennent chercher à la Sainte-Baume, comprendre qui est cette femme qui, selon saint Luc, « *a beaucoup aimé* » et à qui il a été « *beaucoup pardonné* ».



Statue de Marie-Madeleine dans la grotte de la Sainte-Baume

Ce qui frappe dans les passages de l'Évangile qui évoquent Marie-Madeleine, la pécheresse pardonnée, c'est la fidélité qu'elle voue au Seigneur, l'assiduité et l'ardeur qu'elle met à vivre en sa présence, jusqu'à entrer, alors que celui-ci est à table chez un pharisien, pour oindre Jésus de parfum (Matthieu 26, 6-13, Marc 14, 3-9, Jean 12, 1-8) ou pleurer à ses pieds (Luc 7, 36-40).



Vitrail de la grotte

que nous avons une « épaisseur morale ». Oui nos actes ont un sens, ils nous engagent. Corps et âmes.

C'est pour cela que la prédication à la Sainte-Baume s'organise et se déploie autour de ce maître mot « *miséricorde* ». Celle de Dieu bien évidemment. Celle qui restaure le pécheur, même le plus grand, dans sa dignité de fils et de fille de Dieu. Au prix bien sûr d'un combat dans la grâce avec soi-même.

Il semble que la Sainte-Baume soit dressée devant nous comme un véritable « *signe des temps* », comme une réponse à cette question angoissante : « *Est ce que Dieu aurait abandonné son peuple ?* ». Certes non, et dans ce sanctuaire nous touchons de manière concrète la manière dont Dieu vient à nous : en nous communiquant ce que Jésus a obtenu pour nous, ce qui transforma Marie-Madeleine : le pardon sans condition. Combien de personnes recevons-nous ici, « lessivées », dévorées par le regret, accablées ! Mais combien aussi repartent consolées, pardonnées, se sachant aimées par Dieu !

De cela nous sommes témoins. Cela fait notre joie et nourrit notre espérance.



*Fr. Olivier-Marie Corre, o.p.
couvent de la Sainte-Baume*

*Couvent de la Sainte-Baume
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume
www.saintebaume.org*

7. PRÊCHEUR À LA SOURCE DE L'ÉVANGÉLISATION...

Lorsqu'on navigue sur un fleuve, il est bon d'en connaître la source... Un frère prêcheur voue sa vie à la prédication, nous le savons bien. Quel est donc le lieu où en premier nous pouvons - et devrions tous - entendre proclamer l'Évangile du Salut ? C'est la famille... ce foyer où Dieu est aimé et où l'on apprend aux enfants à L'aimer. Il est donc capital que certains d'entre nous se consacrent pour prêcher aux familles, les accompagnant et les servant.

Chaque année les frères, avec des sœurs et des laïcs, organisent une partie de leur prédication pour permettre et vivre cette annonce. Nous ne nous substituons pas aux familles elles-mêmes, aux parents... mais nous mettons un peu de notre vie à leur service pour les aider dans cette première annonce de la foi en Dieu.

Écoles de prière, retraites familiales, accompagnement spirituel, préparations au mariage, permettent cette prédication. Mais cette œuvre ne se réalise que dans le lien de la confiance et de la charité, dans le lien que l'Esprit-Saint établit entre les croyants. Souvent les amitiés rendent plus fécond ce ministère. Car, à vrai dire, lorsque nous prêchons aux familles, lorsque nous les servons et sommes proches d'elles, nous recevons aussi le témoignage de leur vie et de leur foi. Cela est



© Province de Toulouse.

l'occasion de nous rappeler que nous aussi, pour la plupart, sommes héritiers de la transmission que nos parents et familles nous ont faite de la foi. Nos familles nous ont tenu la main dans cette découverte de l'amour du Christ... et à notre tour, nous prenons la main de ces familles d'aujourd'hui pour les soutenir dans leur mission d'évangélisation.

Prêcher dans les familles et aux familles c'est donc puiser aussi à la source même de l'Évangile. Cette prédication doit être simple, proche, concrète... Elle oblige à la plus grande humilité et à l'écoute attentive. Je me rends compte, toujours admiratif, que lorsque l'Évangile est planté dans le cœur des enfants, leur émerveillement, leur joie, la force de leur foi, leur amour de Dieu et leur courage pour témoigner rayonnent autour d'eux comme un feu... feu de la Parole... feu qui s'embrasa à la Pentecôte et pour nous, dominicains, dans le cœur et la bouche de saint Dominique notre Père.

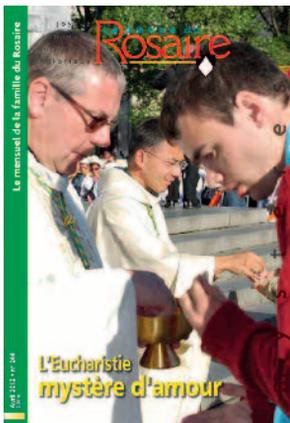
Il y a, enfin, cette prédication vivante aux familles blessées et fragiles. Le Seigneur se fait proche d'elles et nous devons témoigner de cette présence pleine de bonté, de tendresse et de miséricorde. Nous prêtons nos vies au Seigneur Jésus pour qu'Il soit connu et aimé... afin qu'Il soit reconnu comme le Sauveur. Cela, tout en étant très exigeant, rend heureux celui qui s'y attache.

Ce ministère auprès des familles permet de vivre la collaboration entre religieux, prêtres et laïcs... Et comme je le dis souvent : « Avec vous, familles, nous sommes chrétiens... Pour vous, familles, nous sommes prêtres ! ».

*Fr. Laurent Tarel, o.p.
couvent de Montpellier*

8 – SIMPLE ET PROFOND, LE ROSAIRE ...

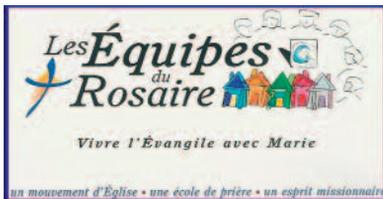
Si le don du Rosaire par la Vierge à saint Dominique relève de la légende, il n'en est absolument rien de l'attachement des fils de Dominique à cette prière mariale. Simple et profonde, elle correspond bien à notre vie de prêcheurs itinérants : le *Je vous salue Marie* ne fait-il pas mention de notre pèlerinage sur terre ? C'est une prière que l'on peut dire à n'importe quel endroit et en tout temps. Elle nous accompagne partout, nous permettant d'emmener et de méditer l'Évangile à l'école de Marie, mère de Jésus et mère de l'Église.



Revue du Rosaire

Le Rosaire est donc une prière catéchétique non seulement pour nous mais aussi pour ceux à qui nous sommes envoyés. Nous aimons la diffuser et la promouvoir et nous sommes frappés de constater combien elle est adaptée à toutes sortes de personnes et de conditions. Un bulletin mensuel, véritable compagnon de route, vient soutenir et former par de courts articles, les amoureux du chapelet ! Mais ce n'est pas tout...

Prier auprès de Marie, lui demander de nous faire entrer dans l'intelligence de l'Évangile comme le fait une mère, confère au Rosaire une dimension familiale et c'est sans doute la raison pour laquelle nous continuons d'en promouvoir la récitation communautaire. Les plus anciennes fraternités sont les confréries fondées en 1470 par le bienheureux frère Alain de La Roche. Elles prient le chapelet dans les paroisses, assurant ainsi un soutien de prière apprécié de nombreux curés !



Les Équipes du Rosaire, fondées en 1955 par le frère Joseph Eyquem, veulent rejoindre des personnes parfois éloignées de l'Église. Elles comptent aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de membres, soutenues aussi par un petit feuillet

mensuel. Que ce soit dans ces groupes « institutionnalisés » ou dans d'autres, chaque fois, la prière commune conduit au Christ et fait naître de puissants liens de fraternité entre les membres. Et les dominicains sont heureux d'en être partie prenante.



Messe d'ouverture du pèlerinage du rosaire. Lourdes 2013

Ce sont d'ailleurs ces liens qui sont à l'origine de la fondation du pèlerinage du Rosaire qui rassemble autour du 7 octobre près de 20 000 pèlerins à Lourdes. Frappés par l'importance de la prière du chapelet dans la vie de sainte Bernadette et chez les pèlerins lourdais, les frères Étienne Vayssière et Pierre de Rivals font confiance au frère Louis-Marie Luquet qui propose, au milieu du mois de juillet 1908, la venue des Associés du Rosaire vivant, à Lourdes pour la fête de Notre-Dame du Rosaire. Plus de cent ans après, le pèlerinage du Rosaire est une occasion assez unique pour la famille dominicaine de se retrouver dans un apostolat très ouvert et très marquant. C'est pour nous tous un moment de grâce, de partage, d'attentions mutuelles, de service, de formation et de prière.

*Fr. Olivier de Saint-Martin, o.p.
couvent de Toulouse
site du pèlerinage du Rosaire à Lourdes : rosaire.org*

CHRONIQUE JURIDIQUE

LE CROWDFUNDING : UNE NOUVELLE SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES COMMUNAUTÉS ?

Sans doute en avez-vous déjà entendu parler : le crowdfunding s'impose à grands pas comme une source de financement à part entière pour les organismes à but non lucratif, les entreprises et même les particuliers. Cette chronique est l'occasion de faire un point sur ce qu'est le crowdfunding, l'intérêt qu'il peut éventuellement représenter pour les communautés monastiques, sans oublier les incontournables contraintes qu'il faut bien avoir à l'esprit avant de s'y aventurer.

1. Qu'est-ce que le *crowdfunding* ?

Le *crowdfunding* (de l'anglais « crowd » pour foule, et « funding » pour financement), qui se traduit en français par « financement participatif », est un nouveau mécanisme de récolte de fonds. Il utilise internet pour mettre en rapport un porteur de projet à la recherche de financements, avec des personnes susceptibles de lui apporter leur concours. Il privilégie le lien social et la proximité, caractéristiques d'internet, et finance généralement des structures et projets de petite taille, souvent exclus des dispositifs de financement bancaire.

En pratique, existent sur internet des sites spécialisés, appelés plateformes, dédiés à ce type d'opérations. Le porteur de projet y présente son opération de la manière la plus séduisante possible (textes, photos, plans, vidéo, etc.) afin d'attirer à lui les financeurs. L'internaute séduit par l'opération décide alors d'y contribuer via la plateforme. Le don en ligne transite par un intermédiaire financier imposé par la plateforme.

Le projet peut être sponsorisé de trois manières : par le don (avec ou sans contrepartie) ; le prêt (avec ou sans intérêt) ; ou la prise de participation (dite « equity » en anglais). Ainsi, par dérogation au monopole bancaire, les particuliers peuvent financer directement entreprises, associations ou congrégations, en leur accordant des crédits ou en leur offrant des dons. Si les dons ont été majoritaires les premières années, ce sont les prêts et participations qui arriveront en tête des

contributions dans les années à venir. Cet inversement de tendance pourrait durer car les entreprises y voient une nouvelle façon de récolter les fonds nécessaires à leur développement, et les banques et gestionnaires de fortunes de nouveaux débouchés pour leurs clients. Dans les lignes qui suivent, nous étudierons uniquement la première source de financement, à savoir le don, qui intéresse au premier chef les communautés.

Spécificité du *crowdfunding*, conformément au caractère dynamique mais aussi ludique d'internet, **l'appel au don est limité dans le temps et peut être conditionné à un objectif financier de collecte**. Ainsi, deux options sont possibles. En premier lieu, le don consenti par un particulier peut être immédiatement transmis au porteur de projet via la plateforme. Seconde possibilité, si le projet est conditionné à l'atteinte d'un objectif, il faudra attendre la fin du temps imparti pour la collecte, afin de vérifier si l'objectif financier est atteint. Si le montant fixé n'est pas atteint, les sommes sont alors restituées au donateur.

Précisons que le recours à une plateforme de *crowdfunding* est **payant**. Celle-ci se rémunère généralement par un « droit d'entrée » fixe et par une commission de l'ordre de 8 % des sommes collectées, à laquelle s'ajoutent les frais de gestion de l'intermédiaire financier qui procèdera au transfert des fonds, de l'ordre de 2 %.

Les premières plateformes de *crowdfunding* ont vu le jour au début des années 2000. Ce mécanisme de collecte a par la suite été **juridiquement encadré** par l'ordonnance n° 2014-559 du 30 mai 2014 relative au financement participatif (Journal officiel du 31 mai), et par le décret n° 2014-1053 du 16 septembre 2014 (Journal officiel du 17 septembre) relatif au financement participatif. Les plateformes doivent ainsi être agréées par les autorités financières, tout comme les personnes en charge de la recherche de financement pour un projet, qui auront le statut d'« intermédiaire en financement participatif », ou de « conseiller en financement participatif » dans le cadre du financement participatif sous forme de titres financiers.

Au cours de l'année 2014, **152 millions d'euros ont été collectés** par 46 plateformes françaises, soit deux fois plus qu'en 2013. Aux dires des professionnels du secteur, les perspectives de croissance sont

exponentielles dans les années à venir. Par ailleurs, une étude intitulée « Les Français et le *crowdfunding* », publiée au mois d'octobre 2014 par Adwise et Financement Participatif France, montre que 7 % des Français ont déjà contribué à un projet sur une plateforme de *crowdfunding*, 23 % déclarent le faire très prochainement, tandis que 56 % en ont déjà entendu parler. Le monde de l'internet évoluant très rapidement, gageons que ces chiffres sont encore plus importants à l'heure où cet article est écrit. Le contributeur type est un homme (57 %), jeune (44 % de moins de 35 ans), habitant dans une grande ville (60 %) et appartenant aux catégories professionnelles moyennes.

2. Recourir au *crowdfunding* n'exonère pas des obligations habituelles en matière de dons

Les communautés monastiques qui souhaiteraient s'engager dans la collecte de dons via le *crowdfunding* sont soumises à toutes les règles juridiques relatives à l'appel à la générosité publique et à la remise de reçus fiscaux. Aussi est-il important de les rappeler brièvement, d'autant que la communauté ne pourra s'exonérer de sa responsabilité, la plateforme de *crowdfunding* n'ayant aucune obligation de contrôle en la matière.

D'ailleurs, le fait que le projet monastique soit porté par une **congrégation légalement reconnue** ou par une association « amie du monastère » régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 n'y change rien. Quant à la **communauté non reconnue légalement** ne disposant pas d'association « amie » éligible à la remise de reçu fiscal, elle pourra recourir à la Fondation des Monastères qui se chargera de recueillir les dons pour son compte, tout en faisant bénéficier les donateurs des avantages fiscaux liés au mécénat, à condition bien entendu que l'opération ainsi financée y soit éligible.

En premier lieu, concernant l'**appel à la générosité publique (AGP)**, et en application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique (Journal officiel du 10 août), la Cour des comptes considère que tout appel au don via internet, dont le *crowdfunding* fait partie, est une campagne de portée nationale impliquant l'obligation de déclaration préalable à la préfecture du siège du porteur de projet. Découle de ce principe la tenue d'un compte d'emploi des ressources

à annexer aux comptes annuels, qui montrera de façon transparente l'affectation des dons ainsi collectés. Ce compte devra être mis à la disposition des membres, des donateurs et autorités de contrôle. Et, à partir de 153 000 euros de dons reçus, le porteur de projet doit désigner un commissaire aux comptes et publier ses comptes sur le site du Journal officiel. Enfin, quel que soit le montant collecté, une déclaration d'AGP soumet automatiquement le porteur de projet au contrôle éventuel de la Cour des comptes (mais aussi de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, en fonction de l'activité financée).

Ces dispositions seraient susceptibles de modifications dans l'avenir. Nous ne manquerons pas de vous en tenir largement informés.

Pour l'heure, et sur un plan concret, la déclaration **préalable** de campagne d'AGP est obligatoire pour toute communauté qui souhaite recueillir des fonds pour « une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement ». Cette liste exclut donc les appels en faveur de causes religieuses. Ainsi, si la communauté souhaite recueillir des fonds pour des travaux dans son église ouverte au public, elle n'aura pas à faire de déclaration d'AGP. Par contre, l'objet de l'**appel à la générosité l'emporte sur le statut juridique de l'organisme faisant cet appel**. Dans ce cas, une communauté légalement reconnue, qui se situe normalement hors champs d'application de la loi de 1991, mais qui ferait un appel pour une cause humanitaire, devra souscrire cette déclaration en raison même de l'objet de cet appel.

À ce stade de la réflexion, il est utile de **distinguer deux notions totalement indépendantes l'une de l'autre** : d'une part, les règles purement juridiques qui régissent la déclaration d'AGP exposées ci-dessus, de celles purement fiscales qui déterminent la capacité d'un organisme à émettre des reçus fiscaux. Il n'y a nullement interdépendance entre ces deux concepts, qui ont chacun leur propre logique.

Ainsi, **en matière d'émission de reçu fiscal**, il est impératif pour la communauté ou l'association « amie » qui souhaiterait y recourir de **s'assurer de sa capacité à le faire**. La remise illégale d'un tel document entraîne l'application d'une amende égale à 25 % des sommes indûment

mentionnées (Code général des impôts, article 1740 A). De surcroît, les structures non éligibles seront tenues de révéler l'existence de l'ensemble de leurs dons aux impôts, de manière spontanée ou subie, autorisant l'administration fiscale à ponctionner 60 % des sommes recueillies comme droit de mutation à titre gratuit (Code général des impôts, article 757).

La réduction d'impôt n'est cependant accordée qu'à la condition que **le versement procède d'une intention libérale**, c'est-à-dire qu'il soit consenti à titre gratuit, sans **contrepartie** directe ou indirecte au profit de la personne qui l'effectue. N'est pas prise en compte ici l'éventuelle contrepartie symbolique ou totalement disproportionnée par rapport au don effectué. Ainsi, par souci de tolérance, la notion de contrepartie « institutionnelle ou symbolique » s'est imposées (BOFiP-Impôts, BOI-IR-RICI-250-20-20120912, 12 septembre 2012). En pratique, la contrepartie ne saurait excéder 25 % du don effectué sans pouvoir dépasser 65 €.

La capacité d'émettre un reçu fiscal quant à elle est conditionnée au **caractère d'intérêt général que doit présenter l'activité financée par le don**. Le bénéficiaire des dons doit donc répondre à toute une série de contraintes : être géré de façon désintéressée (gestion bénévole, pas de distribution de bénéfices, pas d'attribution de parts de l'actif), ne pas exercer d'activité lucrative à titre principal, ne pas faire concurrence au secteur marchand (celle-ci ne sera pas établie si le produit proposé, le public accueilli, le prix pratiqué sont diamétralement différents du secteur lucratif, et en cas d'absence de publicité), ne pas fonctionner au profit d'un nombre restreint de personnes, et avoir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises (Code général des impôts, articles 200 et 238 bis).

Ces notions juridiques, et plus particulièrement les critères permettant ou non d'émettre des reçus fiscaux, sont difficiles à appréhender pour les communautés. Il existe cependant des grilles d'analyse aidant à déterminer avec certitude si le projet d'appel aux dons est soumis ou non aux règles évoquées ci-dessus. En cas de doute, la Fondation des Monastères est à votre service pour vous conseiller

et vous accompagner, afin que vous puissiez agir en toute sécurité.

Il est utile enfin de mentionner un dernier point qui n'est ni d'ordre juridique, ni d'ordre fiscal : il s'agit de la **maîtrise par la communauté de sa communication et de son image**. Car en s'inscrivant sur de tels sites, la communauté ne maîtrise plus intégralement sa communication. Ainsi, faire appel au *crowdfunding* pour financer un projet monastique n'est pas neutre. Il implique de s'exposer sur la Toile et de là prendre le risque, qui reste heureusement limité, de voir son image détournée par des esprits malfaisants. D'où l'importance de bien étudier le sérieux de la plateforme avec laquelle la communauté souhaite collaborer. Lister les autres projets portés par la plateforme en question, tout comme la qualité des porteurs de projets présents, permettra également de vérifier s'ils ne sont pas en contradiction avec les valeurs de la communauté. Enfin, il faut garder en mémoire que le « droit à l'oubli » sur internet, à savoir la possibilité d'exiger le retrait de toute information vous concernant d'un site sur lequel vous ne souhaitez pas ou plus apparaître, est encore, dans les faits, assez peu efficace.

Et si vous décidez « d'y aller », il vous restera à lire avec la plus grande attention le contrat que vous proposera de signer la plateforme que vous aurez choisie. Chaque clause a son importance. N'hésitez pas à demander toute explication utile avant de vous engager.

Nous vous invitons à relire nos précédentes chroniques juridiques sur la collecte de fonds parues dans « Les Amis des Monastères » n° 165 de janvier 2011 et n° 174 d'avril 2013.

Raymond Bocti

VIE DE LA FONDATION

I - EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2015

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Révérèndes Mères Abbesses, Révèrènds Pères Abbés, Frères et Sœurs, Maîtres, Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus. Je suis heureux de vous accueillir pour ce premier conseil d'administration de fin d'exercice dans le nouveau siège social de la Fondation. Monsieur Martinez, notre Commissaire du gouvernement, nous a informés d'une impossibilité de participer à ce conseil et nous prie de bien vouloir l'en excuser.

L'année 2014 sur laquelle nous faisons un retour aujourd'hui aura été en effet l'année de notre transfert dans ces nouveaux locaux, après un chantier de plus de six mois. Mais ces circonstances n'ont, vous le verrez, pas ralenti notre activité, au contraire, et l'examen de nos comptes nous révélera un très beau résultat.

Notre activité la plus mesurable, ce sont bien sûr les aides financières versées aux communautés, qu'elles soient votées par le conseil, ou en exécution d'une charge contenue dans les dons ou legs qui nous sont adressés. Ces aides financières sont rendues possibles par le soutien de nos bienfaiteurs, fidèles ou nouveaux, qui nous découvrent pour ces derniers grâce à la communication que nous conduisons. Mais notre activité c'est aussi l'aide juridique dispensée aux communautés, dans les diverses situations où elles se trouvent, que ce soit par les services permanents ou par les commissions spécialisées. Nous passerons tout cela en revue mais vous vous rappelez que c'est en raison du fort développement de notre activité que le choix d'un transfert dans des locaux plus adaptés a été décidé en 2013 et que nous nous retrouvons dans cette « salle du conseil » en formation de conseil, pour la première fois.

La maison de la rue Brunel : une maison pour la Fondation

Je reviendrai brièvement sur la journée du 9 octobre 2014, qui marqua officiellement notre arrivée rue Brunel.

Monseigneur Robert Le Gall, président émérite de la Fondation, qui l'avait déjà fait migrer en 2002, présida cette bénédiction, en la présence notamment de Mère Marie Chantal Geoffroy et de Mère Myriam Fontaine, nos deux présidentes émérites, et en présence également de nombreuses personnalités religieuses et civiles. Ce fut l'occasion de joyeuses retrouvailles, entre collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui, et tout un chacun put admirer la nouvelle installation que le personnel de la Fondation avait rendue particulièrement accueillante. Notre revue *Les Amis des Monastères* y consacra quelques pages en janvier dernier auxquelles on aura plaisir à se référer, pour en raviver le souvenir.

Dès le courant de l'été 2014, les services permanents avaient pris leurs marques dans notre nouvelle maison. Mais très vite ils y ont été rejoints non seulement par les administrateurs et autres collaborateurs réguliers, mais aussi par les moines et moniales en recherche de lieux de réunions. Il faut dire que nous offrons maintenant trois salles, autonomes, avec ce qu'il faut pour réchauffer ou se faire livrer un déjeuner et cela commence à se savoir dans le monde monastique. Tant mieux ! Je posais en effet cette question l'année dernière, en résumant pour le conseil les éléments de la décision prise concernant le transfert : « Fallait-il refuser de recevoir les groupes pour ne pas gêner le travail quotidien ? » Nous avons aujourd'hui confirmation de la bonne réponse apportée par le conseil à l'unanimité. Nous n'oublierons pas dans le tour d'horizon de nos premiers visiteurs, le groupe d'éminents pères abbés conduits par Dom Hugues Leroy, ni les sœurs du bureau du SDM qui ont partagé ici un repas. Toutes ces occasions permettent aux responsables des communautés de mettre des visages sur les noms des personnes qui travaillent à la Fondation et réciproquement. Si bien qu'il me semble, après ces quelques mois passés ici, que la Fondation des Monastères a maintenant véritablement sa maison, où les bonnes traditions d'accueil de la rue de Paradis et de la rue Dutot ont bien été transportées.

« Pendant les travaux, les affaires continuent », lit-on parfois sur les façades masquées par les échafaudages. À ceci près que les travaux à suivre étaient rue Brunel et que l'activité se poursuivait rue Dutot, imposant un certain dédoublement. Nous pouvons dire en effet que durant toute l'année 2014, l'activité habituelle de la Fondation s'est poursuivie sans retard, grâce à la bonne volonté de chacune de nos salariées des services permanents, grâce aussi à la disponibilité de

l'ensemble du conseil, convoqué à trois reprises, du Bureau, réuni cinq fois, et de nos commissions spécialisées. Que chacun soit ici remercié. Je voudrais rendre un hommage particulier à Madeleine Tantardini qui a suivi les travaux avec Dom Hugues Leroy dont l'implication a été très grande dans le suivi des travaux rue Brunel, sans que cela diminue le nombre de ses heures par ailleurs données dans l'activité de conseil juridique.

Pour en revenir à nos services permanents, je commencerai par donner des chiffres concrets, marqueurs d'une activité très soutenue en 2014, pour les dons, legs et secours.

Dons, legs et secours en 2014 : des chiffres concrets, marqueurs d'une activité très soutenue

Le service des dons est un très important service à la Fondation, puisque, à la différence de beaucoup d'autres organismes, nous avons fait le choix de traiter intégralement, avec notre logiciel EPIDON, les dons manuels reçus, sans recours à la sous-traitance, et ceci afin d'assurer un service sur mesure pour les communautés. Au cours de l'année 2014, non seulement le montant global des dons, soit 15 630 K€⁽¹⁾, est en augmentation très notable par rapport à l'année 2013, (+ 24 %) mais, et cela est très significatif de l'efficacité de notre service, en pleine année de transfert, savez-vous que ce sont près de 22 000 chèques, unitaires, qui ont été traités ? Auxquels s'ajoutent les 400 virements et 1 200 dons par carte bancaire, dispositif en plein essor, sans compter les 170 nouveaux prélèvements, et que tous ces chiffres ont marqué une progression depuis 2013 ?

Nous y reviendrons cet après-midi, car cette évolution qui n'est pas récente doit sans doute nous conduire à envisager certaines mutations pour rendre toujours un meilleur service aux communautés, alors même que les obligations de transparence quant aux flux financiers réclament des échanges plus nombreux avec les communautés et une grande disponibilité téléphonique. À ces postes, ce sont les très dévouées Sabine de Vulpillières, en toute première ligne, Marie-Christine Avignon et

⁶ A(1) : chiffre non directement lisible dans le CER qui rassemble, avant d'éclater en trois rubriques (dons manuels non affectés/dons manuels affectés/quote-part solidarité dons), les dons saisis par EPIDON et les dons traités particulièrement pour diverses raisons (dons en titres, dons dits « sur legs » relevant d'un autre régime fiscal et certains dons à reverser selon des modalités particulières ou ne générant pas de reçu fiscal).

Yolande Ponzio qui sont les chevilles ouvrières, et il nous faut les ménager. Les dossiers des communautés qui se lancent dans un appel à la générosité réclament, eux, un suivi plus particulier et beaucoup de conseil « interservices » à la Fondation. Il faut prendre ce temps pour les explications qui se répètent car les responsables « au courant » changent bien souvent dans les communautés !

Quoi qu'il en soit de nos choix futurs, je tenais à souligner les performances en matière de traitement de ces dons, et en remercier, pour les communautés, les personnes qui s'y dévouent.

Du côté des legs, l'année 2014 est exceptionnelle, en raison de la clôture d'un legs très important fait au profit de la Fondation, que je laisserai au trésorier le soin de chiffrer plus amplement dans son rapport de gestion. En tout, ce sont 34 libéralités qui ont été clôturées, dont 28 au bénéfice de communautés précises, qui en ont donc reçu le produit, après traitement du dossier par la Fondation. Nous conservons alors 10 % pour la solidarité monastique, soit pour l'année 2014 une somme totale de 729 K€. Les 3 legs et 2 donations non affectés ont, en plus du legs exceptionnel mentionné plus haut, rapporté 459 K€ à la Fondation. Il faut noter la clôture bienvenue d'un legs ouvert en 2008, resté bloqué longtemps en raison d'un contentieux en nullité intenté par un héritier réservataire, et celle d'un autre, ouvert en 2009, où la difficulté tenait à l'obtention de l'unanimité de 16 colégataires pour la vente d'un bien immobilier. Pour le reste, ce sont 11 legs ouverts et clôturés dans l'année, et 13 ouverts en 2013 et clôturés en 2014, ce qui marque une vraie rapidité, que nous devons à l'assiduité d'Agnès Larnaudie-Eiffel, responsable également des dossiers d'assurance-vie. À cet égard, en 2014, 1 175 K€ ont été perçus, dont 697 K€ pour la Fondation, et 478 K€ au bénéfice de 13 communautés. Le service des legs était cette année encore, assisté par Maître Jean Lefeuvre, membre également de la commission immobilière, mais l'année 2015 verra sans doute un changement. Nous profitons de cette occasion pour lui dire tous nos remerciements.

Nous nous réjouissons de tous ces produits de la générosité, dont le total figure en haut de notre CER pour 26 008 K€ (soit +40 % par rapport à 2013) et en remercions nos donateurs et nos testateurs, car les besoins des communautés sont toujours là et le premier devoir de la Fondation est d'y répondre, à la hauteur de ses moyens.

La commission d'attribution des secours, dont sont membres les moniales du conseil d'administration que je remercie au nom du conseil de leur regard attentif, travaille en étroite collaboration avec Marie-Christine Avignon du secrétariat, qui assure préparation et suivi des dossiers et établit les tableaux permettant de suivre, année après année, l'évolution des secours attribués. Je saisis cette occasion de lui dire toute notre reconnaissance.

En 2014, ces secours ont représenté, répartis entre une centaine de communautés, un très important volume, soit 3 603K€, en très léger repli par rapport à celui de l'année 2013, qui était, il faut le dire, exceptionnellement élevé (3 677K€) et représentait un bond de 30 % par rapport à l'année précédente. Les prêts ont cette année été attribués à 6 communautés, pour un montant de 610 K€. À noter qu'il faut ajouter à ce montant le prêt important toujours non versé de 400 K€ que l'on retrouve de l'année 2013, ce qui fait un total de 1 010K€ dans nos comptes 2014. Les secours (dons) pour la France ont concerné 81 communautés, contre 17 pour l'étranger, et les pourcentages des sommes versées s'établissent ainsi : 89 % pour la France, 11 % pour l'étranger.

Comme les années précédentes, ce sont d'abord les travaux sur les bâtiments monastiques qui ont motivé les demandes de secours (65 %), puis les charges sociales (14 %), l'entretien plus courant et l'équipement (9 %). Pour 6 %, les secours ont répondu à un besoin d'urgence de trésorerie, et pour 3,51 % ont permis de boucler des financements d'intéressants projets culturels.

Ce sont cette année les communautés de carmélites, bénédictines et dominicaines qui ont été les plus aidées. Respectivement 15, 17 et 7 d'entre elles se sont partagé 21 % pour les carmélites et 14 % pour les bénédictines et dominicaines, des montants accordés. On notera, d'une manière générale, qu'il y a beaucoup de grosses rénovations, pesant très lourd, ce qui a tendance à faire augmenter le « secours » moyen. Nous y reviendrons dans notre réflexion de l'après-midi, lorsque nous étudierons le détail de ces aides. Mais force est de constater qu'il nous faut trouver des ressources pérennes.

C'est une des raisons qui ont, en 2014, motivé notre choix d'acquérir de l'immobilier de rapport conformément à notre stratégie de diversification de nos placements, suivie de près par notre commission

immobilière. Que ses membres : Père François Marie Humann, Monsieur Le Clère et Monsieur Ancely, autour de Monsieur Vernhes soient ici remerciés. Nos revenus immobiliers viendront en complément des dons et legs que vise à attirer notre communication institutionnelle.

Une communication adaptée, pour assurer la visibilité de la Fondation et entretenir le lien avec les communautés

La Fondation, cette année encore, s'est efforcée d'adopter des modalités de présence publicitaire à la fois efficaces et compatibles avec la préservation de sa bonne image. Pour l'essentiel, les « frais de recherche de fonds », dans le CER, relèvent de la communication et sont susceptibles d'être scrutés : il me semble que nos 252 K€, représentant 1, 28 % de nos « dépenses opérationnelles » pourront être considérés comme très raisonnables.

Quant aux actions elles-mêmes, que peut-on en dire ? Ce sont d'abord des supports durables qui ont été privilégiés dans les achats d'espaces et la présence sur le web a été développée. La présence de la Fondation dans un certain nombre d'annuaires en ligne, outre qu'elle signale la nouvelle adresse, assure un meilleur référencement dans les moteurs de recherche. Nous avons aussi fait le choix de soutenir des documentaires et films diffusés par KTO.

Des interviews d'administrateurs ou du directeur ont été obtenues ponctuellement dans la presse, mais c'est surtout la journée spéciale « Fondation des Monastères » sur les ondes nationales de RCF, le 1^{er} décembre, qui marquera cette année 2014 : six émissions dont deux en direct auxquelles moines et moniales, dont plusieurs administrateurs, ont apporté leur concours ! J'en profite pour les remercier tout particulièrement. Anne Voileau a été l'artisan de longue haleine de cette opération réussie et, pour ceux qui ont manqué le direct, le site de la Fondation permet de réécouter ces instants radiophoniques.

Sur notre site internet, le visiteur trouve une meilleure illustration en images de l'action de la Fondation et de l'actualité des communautés, et bien sûr, toutes les informations sur le soutien qu'il peut apporter en faisant un don ou un legs. Dans cette perspective, la communication a été spécifiquement entretenue avec les notaires au moment du déménagement et au moment des vœux, afin qu'ils ne nous oublient pas.

Demeurer tout en progressant, tel est le défi posé à la notoriété de la Fondation des Monastères et des jalons ont déjà été plantés pour renouveler nos supports et visuels.

La communication mise en œuvre à la Fondation se veut aussi au bénéfice des communautés. Par des messages directs adressés par internet et par le moyen de la revue *Les Amis des Monastères*, elles ont reçu des mises en garde et ont pris connaissance des informations et publications juridiques et fiscales qui les intéressent, qu'elles peuvent retrouver sur le site de la Fondation, dans l'intranet qui leur est réservé, et dont la mise à jour se fait en collaboration entre Madame Anne Voileau et notre nouveau juriste Monsieur Raymond Bocti.

Pour terminer, je ferai un bref retour sur l'année 2014 de la revue, outil atypique auquel nous tenons beaucoup. Nous avons la satisfaction de voir réduire un peu son déficit cette année, grâce à la politique de relance des abonnements mise en œuvre. Les quatre numéros de l'année ont été successivement consacrés aux thèmes suivants : « Monastères : habitat et habitants », « Les cisterciennes », « Les monastères de cisterciennes » et enfin à la présentation de toutes les œuvres et tous les organismes qui sont « Au service des monastères ». De beaux numéros, nous disent nos lecteurs, toujours réalisés par l'atelier Clairejoie, à Voreppe, après une relecture plus qu'attentive d'Anne Voileau, sur le travail du comité de rédaction. Avant le point de l'après-midi sur la revue, par Monsieur Avignon, son rédacteur en chef, que déjà chacun soit remercié de sa contribution.

J'en viens maintenant à l'aide juridique.

Une aide juridique multiforme pour laquelle la Fondation a renforcé ses moyens

Les deux commissions à dominante juridique, CMA et commission immobilière, restitueront dans l'après-midi le détail de leurs travaux mais déjà nous pouvons discerner l'amplitude et l'investissement des membres qui les composent. Pour un certain nombre, leur concours déborde largement le temps de la réunion et on leur doit le bond de 40 % des « contributions volontaires en nature » figurant au CER, pour 42K€. Concernant la commission immobilière, nous avons cité plus haut son responsable, Dom Hugues Leroy, notamment habitué de la traversée méditerranéenne, pour un dossier plutôt corsé ; nous pouvons

ajouter Maître Isabelle Tanqueray notamment pour nos démêlés avec une indivision problématique, Monsieur Dupuy, toujours prêt à effectuer un déplacement nécessaire, sans oublier Monsieur Beurnier, disponible pour l'immobilier parisien.

Concernant la CMA, je salue tous les moines et moniales délégués par Monastic et je voudrais faire une mention particulière pour Sœur Marie-Christine Gillier de Limon, qui a offert sa démission fin 2014, après avoir participé aux travaux depuis la naissance de cette commission. Qu'elle soit ici remerciée pour sa fidélité. Nous ne l'oublierons pas. Je laisserai Monsieur Pierre Avignon nous détailler les travaux de l'année 2014 et le remercie d'animer cette commission. Je souhaite simplement souligner que Monsieur Daniel Bruneau en est un membre précieux par son ancrage professionnel dans le paysage des organismes faisant appel à la générosité publique, de même que Madame Hardel qui, représentant très fidèlement la CEF, apporte un éclairage ecclésial bien venu. Quant à Monsieur Jean Congourdeau, il donne depuis septembre 2014 une journée de présence par semaine à la Fondation sur les sujets fiscaux. Monsieur Congourdeau avait d'ailleurs prévu de nous faire son rapport sur l'audit dont il nous a déjà donné des pré-conclusions en octobre mais des circonstances indépendantes de sa volonté ont retardé ses travaux. Nous le regrettons et, en attendant, le remercions pour le travail déjà effectué et pour la pérennité de sa collaboration. Enfin, la Fondation a décidé en 2014 le recrutement d'un juriste, Monsieur Raymond Bocti, qui a commencé en septembre. Monsieur Bocti s'est déjà fort bien intégré ; les communautés n'ont pas tardé à le solliciter, sur tous les sujets rencontrés habituellement dans le service juridique dont nous pouvons esquisser une typologie :

- Soit ce sont des situations individuelles, qu'il s'agisse de droits sociaux, d'une situation canonique à préciser, de questions sur un héritage familial, d'un statut professionnel...

- Soit ce sont des situations communautaires : c'est bien souvent l'activité lucrative ou la communauté comme employeur qui pose question, ou tel ou tel support juridique sur lequel on s'interroge, ou encore les divers impôts et autres obligations déclaratives, la procédure de la reconnaissance légale, le régime qui en découle et les problèmes posés par son absence, notamment en matière de comptes bancaires...

Mais il se confirme que, de plus en plus, nous sommes saisis des difficultés des communautés, quand, en raison de leur vieillissement, la fermeture se profile et que deviennent urgents à prévoir le devenir des personnes et celui du patrimoine immobilier, que la communauté soit reconnue ou qu'elle ne le soit pas.

En raison de notre transfert, nous n'avons pu cette année encore envisager de journée de formation, comme nous avons pu le faire les années passées, avec le partenariat de la Corref. En revanche, au cours de l'année écoulée, et c'est assez nouveau, les problèmes liés à la fermeture ont pu être abordés d'une manière générale, avec au moins une responsable de fédération qui, ayant le souci de mettre à la disposition des supérieures l'information qui leur est nécessaire en ce moment critique, a sollicité la Fondation avec son conseil. Nous avons donc travaillé à un document à valeur générale, une sorte de retro-planning.

Cela ne remplace évidemment pas le contact direct et les réponses aux communautés sont adaptées au cas par cas. Elles ont été données soit au cours d'échanges écrits, soit au cours de rencontres, le plus souvent à la Fondation mais parfois, à la demande des communautés et quand la situation l'exige, dans leurs murs. Quand cela était justifié, la Fondation a recouru elle-même à l'expertise de juristes spécialisés et d'avocats mais a souhaité, avec le recrutement de l'année 2014, être en mesure de répondre davantage en premier ressort. Par ailleurs, dans le cadre de notre mission de conseil, nous n'avons pas hésité à prendre certains contacts nécessaires (autorité de tutelle, évêque, notaire) pour exposer une situation particulière et offrir notre aide, à la place qui est la nôtre. Nous avons aussi travaillé avec la Corref et la CEF en vue notamment d'une rencontre qui s'est tenue début 2015 au Ministère de l'Intérieur pour faire des propositions dans le cadre de la simplification administrative.

Dans le domaine de l'aide aux communautés sur le plan juridique, on voit donc que le travail ne manque pas non plus. Et nos efforts sont toujours dirigés vers la recherche de solutions nouvelles pour l'immobilier des communautés confrontées à la fermeture, tout spécialement quand elles se situent dans des zones géographiques en perte de vitesse. Au terme de l'examen de notre activité pour 2014 et avant de donner la parole à notre trésorier pour son rapport de gestion, je confirme notre engagement très fort sur ce thème pour 2015 et les années suivantes.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER (CHIFFRES EN K€)

1/COMPTE DE RÉSULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2014, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 25 628 K€, contre 17 642 K€ en 2013, soit une hausse de 7 986 K€ (+ 45,3 %).

Cette hausse s'explique notamment par :

- l'arrivée d'un legs sans affectation d'un montant de 6 241 K€, ce poste augmentant globalement de 4 564 K€,
- la hausse des dons à affecter (+ 3149 K€).

Compte tenu des reversements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 9 724 K€, contre 3 740 K€ en 2013.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux, sociaux et culturels) attribuée en 2014 s'est élevée à 3 603 K€ contre 3 677 K€ en 2013.

Compte tenu de ces éléments et des engagements à réaliser, les produits nets de l'exercice 2014 s'élèvent à 6 121 K€ contre 63 K€ en 2013.

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en excédent de 296 K€ contre 280 K€ en 2013.

Ce résultat englobe notamment :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 107 K€,
- une reprise nette de provision pour dépréciation des titres de placement pour 16 K€.

1.3 Revue et annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2014 à 26 K€ contre 15 K€ en 2013.

Le résultat de la revue fait apparaître un déficit de 21 K€, contre un déficit de 24 K€ en 2013.

Les ventes de l'annuaire des Monastères ont été inférieures à 1 K€.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 1 247 K€ contre 1 182 K€ en 2013.

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes (en K€) :

	2014	2013	Variation
Autres achats et charges externes (Hors frais liés à la revue)	540	609	(69)
Impôts et taxes	167	172	(5)
Salaires et charges sociales	395	343	52
Dotations aux amortissements	145	58	87
	1 247	1 182	65

1.5 Résultat net

Compte tenu d'un transfert de charges de 8 K€, de revenus fonciers de 61 K€ issus de la location de l'immeuble de la rue Besquel et d'un résultat exceptionnel déficitaire de 2 K€, le résultat net de l'exercice 2014 ressort en bénéfice de 5 217 K€, contre un déficit de 1 193 K€ en 2013.

2/ BILAN

2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 7 956 K€

L'accroissement des immobilisations à hauteur de 3 141 K€ s'explique notamment par :

- Travaux dans le nouveau siège social rue Brunel 75017 PARIS pour 772 K€.
- Acquisition immobilière : appartements rue Besquel à Vincennes pour 2 484 K€ destinés à être loués à des tiers.

2.1.2. Immobilisations financières	2 149 K€
---	-----------------

Des prêts ont été accordés aux communautés pour 1 010 K€.

De même, ces dernières ont remboursé 876 K€ à la Fondation.

2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances	1 016 K€
-------------------------------	-----------------

Les « autres créances » sont notamment constituées des sommes à recevoir sur les successions pour 976 K€.

2.2.2. Valeurs mobilières de placement	33 542 K€
---	------------------

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 33 881 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 339 K€.

La plus value latente de la Fondation s'élève à 2 054 K€ au 31 décembre 2014, contre 1 712 K€ au 31 décembre 2013.

2.2.3. Trésorerie	6 611 K€
--------------------------	-----------------

La trésorerie nette disponible s'élève à 6 611 K€ au 31 décembre 2014, contre 7 556 K€ au 31 décembre 2013.

2.3. Fonds associatifs	17 541 K€
-------------------------------	------------------

Les fonds propres s'élèvent à 17 541 K€, contre 12 324 K€ en 2013, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2014, soit 5 217 K€.

2.4. Fonds dédiés	25 073 K€
--------------------------	------------------

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires. Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan : 22 651 K€ (dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2015 : 2 086 K€(dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs, nés antérieurement à 2004, et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative : 336 K€(dette à moins d'un an).

2.5. Dettes

2.5.1 Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit 2 365 K€

La Fondation a souscrit en 2013 un emprunt bancaire de 2 800 000 € pour financer l'acquisition de l'immeuble et des parkings rue Brunel. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans à un taux annuel de 2,40 %.

NB : le taux a été, depuis, renégocié sur la base de 1,20 %

2.5.2. Autres dettes 6 046 K€

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 534 K€, dont secours à hauteur de 415 K€.
- Legs en cours de réalisation pour 5 512 K€.

2.5.3. Produits constatés d'avance 89 K€

Il s'agit de la quote-part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2014.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

3/ ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu des résultats, la Fondation va poursuivre sa politique de secours aux communautés sur un rythme annuel de 3 500 K€ à 4 000 K€.

L'ancien siège social de la rue Dutot est toujours en vente.

Le budget 2015 des frais de fonctionnement ressort à 1 306 K€.

Les ressources à venir de la Fondation ne sont pas mesurables car dépendantes de facteurs inconnus.

4/ ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2015 et ce jour.

5/ BÉNÉVOLAT

Les bénévoles ont consacré 1 121 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2014.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2014 (en K€)

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- DEPENSES OPERATIONNELLES	19 647,00	19 647,00
1-1 Réalisées en France	17 886,50	
- Secours directs aux communautés	3 206,00	
- Versements sur dons et legs affectés	14 539,50	
- Aide juridique	141,00	
1-2 Réalisées à l'étranger	1 760,50	
- Secours directs aux communautés	397,00	
- Versements sur dons et legs affectés	1 363,50	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	252,00	252,00
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	252,00	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	904,00	904,00
4- CHARGES FINANCIERES	100,00	100,00
		20 903,00
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	20 903,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	112,00	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES	5 217,00	
TOTAL GENERAL	26 232,00	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		134,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-12
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		21 025,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	42,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	42,00	
Guillaume JEDRZEJCZAK Président		Bernard VERNHES Trésorier

GERECO

RESSOURCES	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		3 783,00
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	26 008,00	26 008,00
1-1 Dons et legs collectés	24 104,00	
- Dons manuels non affectés	461,00	
- Dons manuels affectés	15 107,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	7 716,00	
- Legs et autres libéralités affectés	820,00	
1-2 Quote part solidarité dons	795,00	
1-3 Quote part solidarité legs	729,00	
1-4 Produits financiers	380,00	
2- VENTES REVUE	25,00	
3- AUTRES PRODUITS	71,00	
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	26 104,00	
II- REPRISSES AUX PROVISIONS	128,00	
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	26 232,00	26 008,00
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		21 025,00
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		8 766,00
Bénévolat	42,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	42,00	
Cabinet MAZARS Commissaire aux comptes		

SITUATION DES SECOURS

L'année 2014 marque un léger recul par rapport à 2013 pour le montant des secours attribués (-5,80 %), alors que le nombre de communautés aidées est en légère progression (100 pour 97 en 2013).

Les **motifs** restent sensiblement les mêmes :

- Le social est en légère régression, même si le nombre de communautés aidées est constant.
- La rénovation marque le pas (baisse à la fois en montant et en nombre), au profit de la réhabilitation (travaux plus lourds de restructuration).
- L'entretien est en augmentation : beaucoup de travaux de peinture, remplacement de volets, fenêtres...
- Augmentation également des subventions aux organismes communs qui permettent d'alléger individuellement les communautés.

Les **ordres** monastiques restent très majoritaires et 10 ordres différents ont été soutenus.

- Pour l'ordre cistercien, il est à noter qu'aucune demande n'est venue des moniales, seules 5 communautés de moines ont obtenu une aide.
- Le carmel est le premier ordre à demander une aide en 2014 (21 % pour 15 % en 2013).
- L'ordre des bénédictins est passé de 27 % à 19 % en 2014, majoritairement des communautés féminines.
- Les dominicains ont été beaucoup plus nombreux à faire appel à la FDM (15 % en 2014 pour 6 % en 2013).
- La Visitation est en forte progression en montant, à défaut de l'être en nombre en raison de gros travaux dans une communauté.

Les secours à **l'étranger** ont progressé en montant (11 %) mais le nombre de communautés aidées est constant (17).

- L'Afrique représente 63 % des secours avec 10 communautés.
- Le Proche-Orient représente 19 % des secours avec 3 communautés. Une communauté ayant de gros travaux de rénovation a été particulièrement aidée.

- L'Asie n'a eu que 2 communautés aidées dont 1 pour motif humanitaire.
- Quant à l'Europe, une seule communauté a été aidée.

Quant au **montant** des secours, on constate une augmentation du plafond des secours. La commission Cavimac (20 ctés) a été écartée des données statistiques, s'agissant d'une enveloppe globale (secours allant de 2 000 € à 100 000 €).

- 56 % des secours attribués se situent dans une tranche de 10 000 € à < 100 000 € (soit 44 communautés)
- 26 % dans une tranche de 1 000 € < 10 000 € (soit 20 communautés).
- 18 % dans une tranche de 100 000 € < 200 000 € (soit 14 communautés).
- Pour l'étranger : 82 % des secours (17 communautés) se situent dans la tranche 10 000 € < 100 000 € (avec 2 communautés > 50 000 €).

Les **prêts** (6) sont en légère diminution. Il est à constater le prêt attribué en 2013 de 400 000 €, non encore versé.

SITUATION DES LEGS ET LIBÉRALITÉS

DOSSIERS ACCEPTÉS EN 2014 : 37 libéralités dont 30 legs, 5 donations et 2 dévolutions.

DOSSIERS CLÔTURÉS AU 31/12/2014 : 34 libéralités dont 30 legs, 4 donations.

Pour mémoire en 2013, 36 libéralités acceptées, 31 dossiers clôturés.

Dans le détail :

4 legs et 2 donations pour la Fondation des Monastères ont été clôturés pour un montant total de 6 702 477 €, dont un legs, à lui seul, comportant beaucoup d'immobiliers pour 6 243 602 €

11 legs ont été ouverts et clôturés **dans l'année** pour un montant de plus de **180 000 €**.

13 dossiers ouverts en 2013 ont été clôturés en 2014.

Parmi les legs anciens, 2 ont été clôturés, l'un datant de 2008, pour la Fondation, après un contentieux (legs de la quotité disponible, soit

112 312 €), l'autre, ouvert en 2009, d'un montant de 774 791 €, destiné à deux abbayes. En cause, ici, la difficulté d'obtenir l'unanimité de 16 colégataires pour vendre un bien immobilier. On a finalement eu recours à une vente aux enchères, volontaire.

DOSSIERS EN COURS AU 31/12/2014 : 88 dossiers dont 6 dévolutions, 7 donations, 6 donations temporaires d'usufruit et 69 legs.

Pour mémoire en 2013, 82 dossiers dont 3 dévolutions, 6 donations, 4 donations temporaires d'usufruit et 69 legs.

Il a été nécessaire d'entreprendre 4 interprétations judiciaires en 2014, dont l'une est déjà acquise. Plusieurs legs contenant de l'immobilier restent problématiques : parcelles frappées ou indivises, biens situés dans des régions où le marché est particulièrement inactif.

NOUVEAUX DOSSIERS EN ATTENTE AU 31/12/2014

14 dossiers de legs en attente d'acceptation au 31/12/2014 ont été acceptés au bureau de janvier.

13 legs ont déjà obtenu une décision de non opposition.

Depuis 2009, le nombre de dossiers en stock montre une progression légère mais constante : 103 en 2009 avec 29 clôturés, 105 en 2010 avec 20 clôturés, 107 en 2011 avec 34 clôturés, 112 en 2012 avec 37 clôturés et 113 en 2013 avec 31 dossiers clôturés. En 2014, 122 dont 34 clôturés.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DES MONASTÈRES DU 28 AVRIL 2015 AU SIÈGE SOCIAL DE LA FONDATION

Première résolution

Les procès-verbaux des réunions du bureau des 27 janvier et 7 avril et du conseil d'administration du 28 janvier 2015 sont approuvés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport moral du président, le rapport de gestion

du trésorier et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, le conseil approuve le rapport moral, approuve les comptes de l'exercice 2014 qui lui ont été présentés. Il donne son quitus plein et entier pour sa gestion au bureau de la Fondation des Monastères.

Le conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 216 605 € de la manière suivante : 10 % à la réserve statutaire, soit 521 660 €, le solde, soit 4 694 945 €, en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, le conseil approuve ce rapport, les deux administrateurs concernés ne prenant pas part au vote.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Quatrième résolution

Les rapports des responsables des commissions Finances, Immobilier, CMA, Revue sont approuvés.

Le bilan de l'évolution des secours, le bilan des legs et donations, le bilan de l'évolution des dons sont approuvés.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration de rentrée se tiendra à l'abbaye Saint-Martin-de-Monday les jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2015.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30 et, de tout ce que dessus, il a été dressé procès verbal qui a été signé par le président et par le secrétaire général.

Le Président *Le Secrétaire*
Dom Guillaume Jedrzejczak *Pierre Avignon*

Le 23 juin 2015, dom Guillaume Jedrzejczak, président de la Fondation des Monastères, a brillamment soutenu sa thèse de doctorat sur le thème *Cassien et les Écritures. Utilisation, interprétation et rôle des Écritures dans les œuvres de Cassien*, sous la direction du professeur Joseph Carola, sj, à la Faculté de théologie, département de patristique de l'Université pontificale grégorienne à Rome.

II - IN MEMORIAM

Dom Claudius Valour

« C'était un homme très âgé et de très belle allure. » 2 M 6, 18

Nous avons appris l'entrée dans la Vie éternelle, le 29 juin, du cher **Dom Claudius Valour**, oco, Abbé émérite de Notre-Dame-des-Neiges (1959-1982) et deuxième président de la Fondation des Monastères.

Nous avons tenu à lui rendre hommage en réunissant à l'abbaye des Neiges le conseil d'administration de la Fondation, à l'occasion de son 40^e anniversaire, Dom Claudius étant alors dans sa 97^e année (*Les Amis des Monastères* n° 141, avril 2010).

À la lecture de sa rubrique nécrologique, nous découvrons qu'un billet retrouvé dans ses notes disait : *« Marie, je mourrai en souriant parce que vous serez là ... »*

Avec Marie, nous prions pour lui.



La photo des présidents : au conseil d'administration de la Fondation le 17 octobre 2009, à l'abbaye N-D-des-Neiges avec la présidente en exercice Mère Marie Chantal Geoffroy, Mère Myriam Fontaine et Dom Michel Pascal, autour de Dom Claudius Valour.

NOTES DE LECTURE

*Aimer la vie. Désirer le bonheur.
Un art de vivre à l'école de saint Benoît*
Dom Guillaume JEDRZEJCZAK
192 pages, éd. Médiaspaul 2015, 18 €

S'il est une constante dans l'œuvre déjà bien fournie de frère Guillaume, c'est bien d'explorer les mystères de la vie et de les éclairer à la lumière toujours nouvelle de l'Évangile. Partant du constat que l'amour de la vie et le goût du bonheur sont, dans la tradition spirituelle de l'occident chrétien, les deux critères essentiels de toute vie réussie, il ne se résigne pas à subir cet étrange paradoxe qui fait que le christianisme est devenu pour beaucoup synonyme du contraire, à savoir d'un dolorisme mortifère et rabat-joie.

Notre auteur va donc s'attacher à montrer, à travers son propre cheminement marqué comme pour tout homme par des désillusions salutaires et des moments difficiles, comment saint Benoît en son temps, mais bien d'autres aussi avant et après lui, s'est fait le héraut de ce formidable amour de la vie et de cet irrépressible goût du bonheur qui sont le propre finalement de la condition humaine. Et pour ce faire, dom Guillaume nous donne une lecture particulièrement pénétrante et novatrice de la Règle de saint Benoît. Tous les aspects de la vocation monastique avec les vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté sont ainsi replacés dans une perspective originale et rafraîchissante qui n'omet aucun élément des aspirations intimes du moine. Cette vocation est déclinée autour d'expressions peu usitées dans la vie chrétienne : le goût du risque, le désir dans ses diverses déclinaisons, la vocation à la liberté, la saveur de l'excès, la noblesse de la chair, le choix de la bonté...

On remarquera, à titre d'exemple, ce qu'il écrit sur le désir, sur les philosophies ou les comportements qui veulent le limiter en partant de la constatation que c'est l'insatisfaction de nos désirs qui nous rend malheureux : « Ici, l'idée n'est pas que notre désir est trop grand, mais que ce que nous cherchons pour l'assouvir est trop petit... Il ne s'agit plus de nier ou de tailler les ailes du désir, mais de les déployer à leur juste mesure en reconnaissant que tout ce que nous cherchons habituellement ne peut combler cette soif inextinguible qui nous saisit ». Et c'est le désir du bonheur qui confère à la foi chrétienne un extraordinaire dynamisme.

L'intérêt de cette recherche est double. Elle nous fait comprendre l'éternelle saveur du christianisme à travers une tradition bénédictine que l'on

sent longuement méditée et appuyée sur une connaissance des grandes sources spirituelles, en particulier des écrits de Cassien. Elle s'adresse ensuite à tout homme, quelle que soit sa vocation, qui se pose cette question simple et fondamentale : suis-je tourmenté par le désir de vivre et d'être heureux ?

Pierre Avignon

Le Père Joseph-Marie Perrin, un maître de sagesse

Camille LECA

236 pages, éd. Artège 2015, 17,90 €

La première partie du titre choisi par l'auteur pourrait donner à penser qu'il s'agit d'une biographie ; mais il n'en est rien, même si, à la fin du livre, nous trouvons des repères chronologiques très précieux. C'est en tant que « maître de sagesse » que Camille Leca nous parle du père Perrin qui est à l'origine de sa conversion en 1989 et qu'elle a connu intimement jusqu'en 2002, année de sa mort. Une amitié spirituelle s'est établie entre eux et d'année en année, accompagnée par le père, l'auteur a perçu avec acuité la vie profonde de ce religieux.

Aveugle depuis l'âge de dix ans, il fut admis dans l'Ordre des Prêcheurs à 17 ans. Il put accéder au sacerdoce malgré sa cécité, par une dispense du pape Pie XI en 1929. Son handicap, qui aurait pu freiner ses activités et le replier sur lui-même, l'a centré sur l'essentiel et a creusé en lui une capacité d'écoute qui lui a valu de profondes amitiés, telles celles de Simone Weil, de Gustave Thibon et d'un nombre considérable de personnes. « Maître de sagesse », tel est le beau nom choisi pour définir le chemin spirituel de celui dont la vie entière fut branchée sur la « Charité du Christ ». L'Amour, à l'heure de « sa pâque », le 13 avril 2002, avait envahi tout son être.

Dans la première partie, chaque chapitre met en lumière les grandes orientations de sa vie profonde : le primat de l'amour, la joie qui rayonnait sur son visage, cette désappropriation de soi que favorisait son esprit d'enfance, la paix et la douceur émanant de lui en toutes circonstances... On l'aura compris, ce livre est un témoignage et le récit d'une amitié vraie et exigeante.

Toutefois une petite réserve est à faire, car ce témoignage ne porte que sur les treize dernières années de la vie du père Joseph-Marie : nous sommes devant un religieux en fin de vie (84 à 97 ans), en totale maturité et pleine unification spirituelle. Heureusement l'auteur a eu la bonne idée de citer intégralement, dans le cours du livre, une longue lettre du père Perrin dans laquelle nous trouvons un petit écho tellement vrai de ses années de jeunesse religieuse et de la progression nécessaire qu'il a connue (pages 76 à 82). Comme le précise dans la préface Mgr Jean Legrez o.p., archevêque d'Albi, et qui fut son supérieur au

couvent de Marseille, ce témoignage appelle celui d'autres personnes qui l'auraient connu aux étapes précédentes de son cheminement.

Dans la seconde partie, nous découvrons l'institut *Caritas Christi* (pages 119 à 136), « né de la rencontre en 1936, d'une grâce baptismale en la personne de Juliette Molland et d'une grâce sacerdotale en la personne du père Perrin », et dont « la sève continue à irriguer ses trois branches » : l'Institut Séculier *Caritas Christi*, pour les femmes célibataires et consacrées, les Prêtres *Caritas Christi* et la fraternité *Caritas Christi* ouverte sans distinction aux hommes et aux femmes, couples ou non, désireux de se mettre à l'école de la même spiritualité, celle de vivre sa vie baptismale « en plein cœur du monde, dans le secret du père », animée par ce cri de saint Paul « *Caritas Christi urget nos* » ! (2 Co 5,14).

Ce livre ne fait qu'effleurer l'histoire de cette fondation, qui plonge ses racines dans l'Ordre dominicain, mais il est le bienvenu à l'heure où les membres de « Caritas Christi » et les dominicains mettent en route un important travail pour établir cette histoire. Et cela juste au moment où ceux de la Province de Toulouse se penchent attentivement sur les signes de sainteté de leur frère Joseph-Marie et en préparent une bibliographie critique.

Au centre du livre, onze généreuses pages de photos contribuent grandement à actualiser le récit. Celui-ci est allègre et semé d'anecdotes bienvenues et très vivantes. Il cite de petites phrases lapidaires et merveilleuses, puisées dans les différentes publications du père, recensées en fin de livre, et dont le nombre est impressionnant.

Un beau témoignage qui donne envie de venir à l'école d'un tel maître !

Sœur Cécile-Madeleine, o.p.

Des moines dans la Grande Guerre. Solesmes, 1914-1918

Patrick HALA, o.s.b.,

211 pages, éd. de Solesmes 2014, 12,90 €

La Grande Guerre eut pour effet, dans un climat d'« union sacrée » et un élan général de patriotisme, de rappeler individuellement, pour servir sous les drapeaux, les membres des congrégations religieuses masculines, exilées treize ans plus tôt. Des difficultés surgirent à l'abbaye de Quarr, dans l'île de Wight, où s'étaient réfugiés les moines de Solesmes. Dom Paul Delatte, abbé de 1890 à 1921, exprima de vives réserves, jugeant indécente la contrainte exercée sur ses religieux par un gouvernement qui les avait expulsés du territoire national, et considérant que les engagements envers Dieu passaient avant les devoirs envers la patrie. Les archives de l'abbaye Saint-Pierre (correspondance du Père abbé et

du maître des novices) et la chronique de l'abbaye de moniales Sainte-Cécile éclairent l'histoire des deux monastères pendant cette période tragique. La plupart des moines ne répondirent pas aux convocations réitérées des autorités militaires, ou bien furent réformés, tandis que leur abbé restait insensible aux arguments invoqués par le consul de France à Southampton et à l'indignation de certaines familles qui s'estimaient déshonorées si leurs fils étaient déclarés insoumis ou réfractaires. Sept moines seulement (deux en 1914 et cinq dans les années suivantes) furent mobilisés et servirent comme combattants, infirmiers, brancardiers ou aumôniers. Leurs lettres, résumées ou publiées en tout ou partie par dom Patrick Hala, offrent un témoignage direct et émouvant sur leur vie dans les tranchées et les ambulances. D'autres sources apportent de précieux renseignements sur la transformation des abbayes Saint-Pierre et Sainte-Cécile, désertes depuis 1901, en hôpitaux militaires.

Bernard Barbiche

Gouverner c'est servir. Essai de démocratie médiévale

Jacques DALARUN

456 pages, Alma éditeur, Paris 2012, 22 €

Michel Foucault considérait que la centralité d'une société se lit dans ses exclusions et dans ses marges. Or, au Moyen Âge, l'écart, les contre-conduites peuvent être le signe de la sainteté ; tous, "puissants et humbles, doctes et simples, peuvent communier dans une même dévotion au va-nu-pieds qui a dénoncé la violence comme un aveuglement, l'argent comme une lèpre, le savoir comme une vanité" (p14). Cette intrigue du renversement des valeurs propre au Moyen Âge chrétien, loin d'être un simple exutoire, a une profonde portée politique grosse sinon de révolution, au moins de troubles et de réformes. Ainsi la promesse évangélique que les derniers seront les premiers et les premiers les derniers a-t-elle eu une influence décisive sur le mode de gouvernement des communautés religieuses, pour la raison qu'elles entendaient se soumettre absolument aux préceptes de l'Évangile. Se référant aux cours que Michel Foucault donna au collège de France à l'hiver 1977-1978, Jacques Dalarun fait l'hypothèse que dans ces communautés religieuses s'est élaborée cette "gouvernementalité" typique de l'Occident, c'est-à-dire un art de gouverner qui enrobe les hommes plus qu'il ne les domine, qui s'abaisse pour mieux êtreindre.

Pour traiter ce programme, l'ouvrage oscille entre l'essai et la lecture érudite, minutieuse, amoureuse des sources. La première partie, "La servante servie" est centrée sur le commentaire d'un épisode mineur de la vie de sainte Claire d'Assise tel qu'il est raconté par Thomas de Celano. La sainte lavait les pieds des

servantes de la communauté ; elle s'apprêtait à baiser le pied de l'une d'elles lorsque celle-ci, par humilité, retira son pied et la heurta à la bouche ; mais Claire, avec douceur, lui reprit le pied et y planta un vigoureux baiser. De cet épisode qui peut paraître anecdotique, Jacques Dalarun montre le riche arrière-plan scripturaire et liturgique, mais aussi social et politique ; le geste de sainte Claire apparaît alors comme le révélateur de tout un système mental qui fait de l'inversion des hiérarchies et du service des plus humbles une condition de l'autorité. Elargissant l'analyse, l'auteur explique qu'au cœur même du discours médiéval de justification de l'ordre social se tient donc un principe réformateur, qui cycliquement se trouve actualisé par des hommes et des femmes en quête de salut et insatisfaits du monde.

C'est l'objet de la seconde partie, "L'indignité au pouvoir" que de montrer comment, au moment de la réforme grégorienne, de nombreux réformateurs ont cherché à renverser effectivement dans leur communauté l'ordre social en décrétant *hic et nunc* que les derniers seront les premiers pour la désignation des supérieurs – le titre d'abbé, significativement, étant évité. À partir des cas de Fontevraud, du Paraclet, de Grandmont, des Prêcheurs et des Frères Mineurs, l'auteur met à jour un processus de portée générale. Dans un esprit de renouveau évangélique, ces communautés ont connu d'abord un esprit d'ouverture à tous les états de la société : on récuse tout lien entre origine sociale, statut canonique, appartenance sexuelle et responsabilités au sein du groupe. Puis vient l'institutionnalisation : deux catégories sont alors distinguées : hommes et femmes pour Fontevraud et le Paraclet, clercs et laïcs ailleurs ; mais c'est alors dans la catégorie la moins digne qu'on choisira les supérieurs : femme converse au Paraclet, frère convers à Grandmont. L'épisode évangélique de Marthe et Marie est alors convoqué pour persuader ceux qui perdent gestion et pouvoir qu'ils ont la meilleure part. Enfin, chaque fois, ces expériences connurent un échec plus ou moins marqué et le retour à des modes de désignation plus habituels. Néanmoins elles portent des leçons pour l'avenir : "elles enseignent que l'individu ne doit jamais être confondu avec son statut ou avec ses fonctions ; qu'il ne devrait être de distinctions que fondées sur l'utilité commune" (p 277).

Dans sa dernière partie, "Le gouvernement maternel", Jacques Dalarun se propose de mettre à jour à propos de saint François dont il est un grand spécialiste ce pouvoir de type pastoral dont Michel Foucault faisait la grande originalité du Moyen Âge chrétien. Pour Foucault, ce pouvoir s'exerce sur un troupeau et non sur un territoire ; il est "tout entier défini par la bienfaisance" et le zèle et non par la manifestation de la puissance et de la supériorité ; le berger est au service du troupeau, tous en bloc et chacun individuellement : c'est un pouvoir individualisant. Au cœur de ce pouvoir se trouve un principe d'humilité et d'obéissance qui englobe le pasteur lui-même, qui ne commande que parce qu'on lui en a donné l'ordre. À partir d'une interprétation renouvelée, particu-

lièrement fine et émouvante d'un des deux manuscrits autographes de saint François, le billet de Spolète, l'auteur montre que celui-ci guide ses frères avec en même temps le souci de l'institution, de la bonne marche de l'ordre et de chacun comme individu.

Ainsi peut-on dire avec Foucault que pastorat et réforme grégorienne furent bien "des moments décisifs de l'histoire du pouvoir dans les sociétés occidentales", préludes à la fois à la gouvernementalité et à "la constitution typique du sujet occidental moderne". Le livre se conclut sur un appel à dépasser les cloisonnements issus du XIX^e entre histoire religieuse et histoire civile et à adopter une démarche restituant la cohérence profonde entre sacré et profane. L'apport remarquable de cet ouvrage à l'histoire de la gouvernementalité en illustre en effet toute la fécondité.

Jean Eudes Avignon

Mariam de Bethléem. La petite Arabe

Sœur Emmanuel MAILLARD

132 pages, éd. des Béatitudes 2015, 7,90 €

Se pencher sur la vie d'une sainte est chose délicate... Le souffle manque tant le mystère est grand et la pudeur s'impose devant cette union parfaite entre Dieu et l'Élu.

C'est en 1977 que sœur Emmanuel Maillard fait la rencontre bouleversante de Mariam Baouardy (1846-1878), palestinienne catholique, sans instruction ni richesse que seul son désir de Dieu emporta sur les plus hauts sommets de la théologie mystique. Grégoire le Grand disait : « *Le langage des âmes, c'est leur désir* ». Mariam en fut le parfait exemple.

Il faudra attendre le 17 mai 2015, plus d'un siècle après sa mort, pour que l'Église reconnaisse sa sainteté. Sa vie éblouissante est un long martyr d'amour vers l'Époux... Stigmates, extases, discernement des cœurs, bilocation, transverbération, apparitions du Christ, de la Vierge, guérisons, prophéties et lévitations ! Expressions d'un cœur humble consumé d'amour pour le divin et qui se plaisait à dire : « *Je n'en puis plus, l'amour me brûle, me consume, je grille* ». Tout est là dans cette intensité d'amour, cette brûlure au-delà de tout jugement moral ou concept réduisant Dieu.

Mais au-delà de cette vie extraordinaire, il y a un véritable message que sœur Emmanuel Maillard nous livre avec insistance, tant elle en pressent l'urgence. Son message s'articule autour du rôle du Saint-Esprit, intimement lié à celui de l'Église, de sa dimension eschatologique trop oubliée de nos jours, de la force

des vertus que sont l'humilité, l'obéissance et la charité et enfin de l'importance du combat spirituel face au mal au cœur de toute vie chrétienne. « *Là où est l'Église, là est l'Esprit Saint... et toute la plénitude de la grâce* » disait saint Irénée de Lyon et sainte Mariam nous le rappelle avec force !

Biographie fidèle et colorée mais aussi réflexions, anecdotes, tout est là dans ce très beau livre de sœur Emmanuel Maillard et nous ne pouvons que nous laisser saisir par tant de grâces et de miracles.

Oriane Rondeau

Ouvrages reçus à la Fondation :

- *Confidences d'un chartreux. Lettres à sa famille*

Dom Hilarion DUCLAUX, 153 pages, éd. Traditions Monastiques 2014, 12 €

Faire connaître aujourd'hui les lettres inédites d'un chartreux du XVIII^e à sa propre famille pourra étonner plus d'un lecteur ou même paraître inutile ... Ces écrits cartusiens nous mettent véritablement en lien avec la Parole essentielle, celle de Dieu et de son Fils, Le Verbe éternel. Ils renvoient l'image de l'Évangile, contemplé, vécu et transmis par un moine saisi d'amour pour le Christ Jésus. Au long des pages, outre les conseils donnés à chacun de ses interlocuteurs, nous découvrons la personnalité de leur auteur, âme toute donnée ne vivant que pour Dieu et qui sut trouver sa joie en Lui pour la communiquer aux autres. (communiqué de presse)

- *Paul VI, le mystère de l'Église*

Patrice MAHIEU, o.s.b., 203 pages, éd. de Solesmes 2015, 11,90 €

- *La violence et Dieu. Pourquoi tant de cruauté dans la Bible ?*

Enzo BIANCHI, 91 pages, Cabédita 2015, 16 €

- *Renouer avec ses racines*

Anselm GRÜN, 126 pages, Mediaspaul 2015, 15 €

- *Ma vie au service de la Parole. Entretiens avec Aldo Maria Valli*

Raniero CANTALAMESSA, 180 pages, éd. des Béatitudes 2015, 17,90 €

- *Ainsi parlait Thérèse d'Avila*

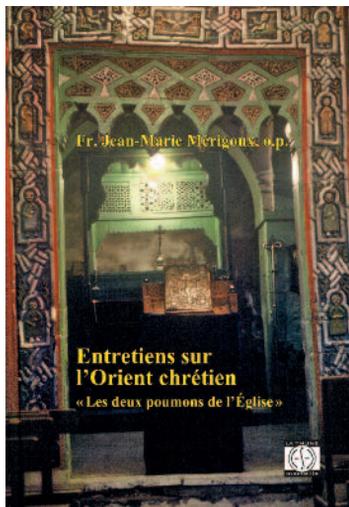
Dits et maximes de vie choisis par Anne Pfister, 167 pages, éd. Arfuyen 2015, 13 €

- *La face humaine de Dieu. Propos d'un moine sur le Christ en sa chair*

Bernard POUPARD, 174 pages, Médiaspaul 2015, 19 €

Pistes de lecture :

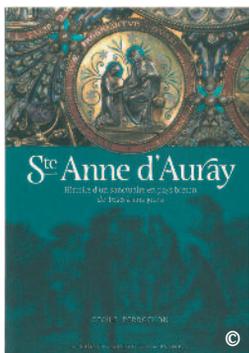
- « *Ne nous oubliez pas !* » *Le SOS du patriarche des chrétiens d'Irak. Entretiens avec Laurence Desjoyaux* Mgr Louis Raphaël SAKO, 155 pages, Bayard 2015, 16,90 €
- *Entretiens sur l'Orient chrétien. « Les deux poumons de l'Église »*
Fr. Jean-Marie MÉRIGOUX, o.p.
Préface de Jean-Luc Vesco, o.p., éd. La Thune Marseille 2015, 21 €



© éd. La Thune

- *Entrer dans la prière avec les cisterciens*
Jean-François FYOT, 138 pages, éd. Artège 2015, 14 €
- *La vie religieuse : une mission d'espérance*
Session février 2015, centre Sèvres, sous la direction de Sylvie Robert, 157 pages, Médiasèvres 2015, 15 €
- *La Grande Guerre des hommes de Dieu*
Alain TOULZA, 192 pages, coédition DRAC- éd. Italiques 2014, 20 €
- *L'accompagnement spirituel. Mode d'emploi*
Alain MATTHEEUWS, 42 pages, éd. Artège 2015, 3,95 €
- *Isabelle de France, une princesse mineure*
Jacques DALARUN, Sean L. FIELD et Anne-Françoise LEURQUIN-LABIE, 450 pages, éd. franciscaines 2014, 27 €

- *Bossuet. Conscience de l'Église de France*
Aimé RICHARDT, 364 pages, éd. François-Xavier de Guibert 2015, 19,90 €
- *Pensée de Péguy*
Sous la direction de B. Chantre, C. Riquier et Fr. Worms, 312 pages,
éd. DDB 2015, 21,90 €
- *La Miséricorde. Notion fondamentale de l'Évangile. Clé de la vie chrétienne*
Cardinal Walter KASPER, 360 pages, éd. des Béatitudes 2015, 23 €
- *Le Chemin de Croix de Jésus*
Paule AMBLARD – Maurice DENIS, 72 pages, éd. Artège 2015, 15,90 €
- *Ste Anne d'Auray. Histoire d'un sanctuaire en pays breton de 1625 à nos jours*
Cécile PERROCHON, édité par l'académie de Musique et d'Arts sacrés
2015, 13 €



Le sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray est un lieu de foi, d'art et d'histoire. Ses bâtiments prestigieux, protégés au titre des Monuments Historiques, ont évolué au fil des siècles, pour former le site tel que nous le connaissons aujourd'hui. Lieu de dévotion à sainte Anne depuis le XVII^e siècle, le sanctuaire s'est enrichi de nombreux témoignages de gratitude. Dons précieux de souverains reconnaissants ou modestes cadeaux d'humbles pèlerins, ils forment aujourd'hui un trésor inestimable et sont, au même titre que les bâtiments, les témoins de l'histoire du site que cet ouvrage propose de (re)découvrir.

Ndlr : cet ouvrage est publié à l'occasion de l'exposition « 1625-2015, Sainte-Anne-d'Auray. Histoire d'un sanctuaire en pays breton » qui se tiendra du 16 mai au 1^{er} novembre 2015, dans la galerie du cloître de Sainte-Anne-d'Auray (56).

• *Les saisons de Dom Robert*

Réalisé sous la direction de F. David d'Hamonville.

Préface de François Boespflug

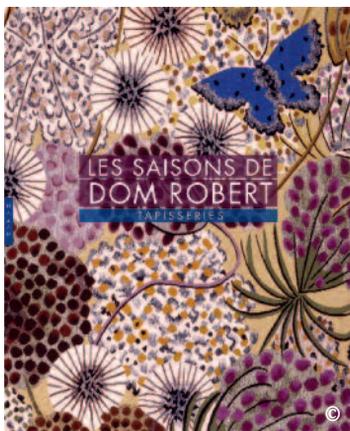
Éd. Hazan et éd. de l'abbaye d'En-Calcat 2014,

310 x 260 mm, 200 pages, 35 €

Une cinquantaine de tapisseries auxquelles sont associés dessins préparatoires, aquarelles et cartons témoigne du travail foisonnant de Dom Robert sur les saisons et de sa capacité à rendre magnifiquement compte de l'accord profond qui existe entre l'homme et la nature.

Pour plus d'informations et pour commander :

http://www.encalcat.com/livres_71.php



Ndlr : le musée Dom Robert s'est ouvert au printemps 2015, dans une aile rénovée de l'abbaye-école de Sorèze, située à quelques kilomètres de Dourgne (Tarn). Dans une ancienne abbaye bénédictine fondée en 754 au pied de la Montagne Noire, aujourd'hui monument historique classé, un parcours de 1500 m² permet de comprendre le processus de création d'une tapisserie et de confronter l'œuvre de Dom Robert à celle d'autres artistes qui ont également participé au renouveau de la tapisserie d'Aubusson, comme Jean Lurçat, Mario Prassinos ou Michel Tourlière.

Pour plus d'informations :

http://www.domrobert.com/musee-dom-robert_22.php

ANNONCES

- 1** À donner 90 assiettes creuses blanches à filets rouges, en porcelaine Pyroblan, ainsi que 40 assiettes plates.
À retirer à l'abbaye Sainte-Marie de Paris (3 avenue de la Source 75016 Paris).
Contact : stemariede paris@wanadoo.fr
- 2** À donner une cloche de 20 cm de diamètre.
Contact : stemariede paris@wanadoo.fr
- 3** À donner une plieuse électrique, marque SECAP, modèle SI 1000, accompagnée de sa notice.
*Contactez la Fondation des Monastères :
fdm@fondationdesmonasteres.org
Tél : 01 45 31 02 02*
- 4** Donne à une paroisse ou à une communauté :
- 90 stalles de chêne clair, en 2 blocs de 20, 2 blocs de 18 et 2 blocs de 2 ;
 - Un autel de marbre noir veiné, 2m80 sur 1m25 ;
 - Un grand crucifix mural (3 mètres environ)
- Contactez N.D. de Charité du Bon Pasteur 02 31 35 50 40
secretariatprov@yahoo.fr*
- 5** Nous recherchons un petit autel face au peuple et un Christ de 80 cm environ pour mettre au mur dans une nouvelle maison de retraite et, pour une église de campagne, trois statues de 1m environ : une de saint Michel, une de sainte Jeanne d'Arc et une de sainte Thérèse.
Contact : bmaublanc@gmail.com

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle « **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2015

Ordinaire : **20 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner ou me réabonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 20 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
- Je demande l'abonnement gratuit (offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Je règle mon abonnement en ligne, sur le site de la Fondation des Monastères : www.fondationdesmonasteres.org Espace PUBLICATIONS / Revue / « Pour vous abonner en ligne ».

Je complète le bulletin ci-dessous, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » :

Communauté religieuse

.

Nom Prénom

Adresse

.

Code postal

--	--	--	--	--

 Ville

Adresse courriel :

Téléphone :

À renvoyer sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères

14 rue Brunel

75017 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.



Fondation
des
Monastères



« Par la joie, Dominique acquérait facilement l'amour de tout le monde, il s'infiltrait sans peine, dès le premier regard, dans l'affection de tous. Sur tous les terrains de son activité, en route avec ses compagnons, à la maison avec son hôte et le reste de la maisonnée, parmi les grands, les princes et les prélats, il ne manquait jamais de paroles d'édification, il abondait en récits exemplaires capables de porter l'âme des auditeurs à l'amour du Christ et au mépris du siècle. Il se manifestait surtout partout comme un homme de l'Évangile, en parole et en acte. Durant le jour, nul ne se mêlait plus que lui à la société de ses frères ou de ses compagnons de route, nul n'était plus gai (.....) Il partageait le jour au prochain, la nuit à Dieu ; sachant que Dieu assigne sa miséricorde au jour et son chant à la nuit (.....). »

Jourdain de Saxe, Libellus